

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014**

-----

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2014 (Mme la Maire) ..... 5
- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire) ..... 5
- Débat d'orientation budgétaire (M. Guiho) ..... 6

**A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020**

**I - GRANDS PROJETS**

- 1/ Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) - Missions de préfiguration (M. Cyril Chappet) ..... 18
- 2/ Convention opérationnelle entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes, portant sur la parcelle cadastrée section AT n°24, située 144 Route de Niort (Mme la Maire) ..... 25

**II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE**

- 1/ Ecole de musique municipale - Création d'un atelier Fanfare (Mme Armengaud-Rullaud) ..... 30

**III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

/

#### **IV - RÉUSSITE SPORTIVE**

/

#### **V - SENIORS ET SOLIDARITÉ**

/

#### **VI - AFFAIRES GÉNÉRALES**

/

### **B. DOSSIERS THÉMATIQUES**

#### **I - GRANDS PROJETS**

/

#### **II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE**

- 1/ Service culturel - Programme patrimoine et création en milieu rural (PCMR) (Mme Armengaud-Rullaud)..... 33

#### **III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes : Ajout de la prise en charge de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols (ADS)(Mme Zerbib) ..... 36

#### **IV - RÉUSSITE SPORTIVE**

- 1/ Convention de mise à disposition d'un terrain de sport avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 17) (M. Barbarin) ..... 40

#### **V - SENIORS ET SOLIDARITÉ**

/

#### **VI - AFFAIRES GÉNÉRALES**

/

#### **VII - FINANCES**

- 1/ Décision modificative (M. Guiho) ..... 41

**Date de convocation** : ..... 10 octobre 2014

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Annabel TARIN, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Adjoint

Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Myriam DEBARGE, Anthony MORIN, Anne-Marie BREDÈCHE, Philippe BARRIÈRE, Jean-Louis BORDESSOULES, Marylène JAUNEAU, Gaëlle TANGUY, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Thierry BOUSSEREAU, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 2

Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Dina ZERBIB

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

-----

**Mme la Maire** : « Mesdames, messieurs, chers collègues, bonjour. Avant de commencer ce Conseil municipal, je dois vous indiquer qu'il y a deux procurations. Monsieur Bouchet me donne pouvoir en raison de ses activités professionnelles et monsieur Diraison donne pouvoir à monsieur Guiho, également en raison d'obligations professionnelles. Je constate que le quorum est atteint puisque la présence de quinze élus au minimum est impérative. Je

vous propose de désigner madame Zerbib en qualité de secrétaire de séance. Comme promis lors du dernier Conseil, vous pouvez trouver sur vos tables le calendrier des prochaines commissions. Le lundi précédant le Conseil municipal, se tiendra à 17h30 la commission « Affaires générales ». Le mardi aura lieu à 18h00 la commission « Grands projets ». A 18h00 également se réunira la commission « Seniors et solidarité ». Le mercredi se tiendra à 17h30 la commission « Urbanisme et environnement » et à 18h00, la commission « Réussite sportive ». Le jeudi, nous aurons la commission « Culture et animation » à 17h45 et la commission des finances à 18h00. L'envoi de l'ordre du jour et des convocations a lieu le vendredi et le Conseil municipal se tient le jeudi suivant. Est-ce que cela convient ? Oui Monsieur Caillaud ? »

**M. Caillaud** : « Je vois qu'il est indiqué « Affaires générales » le lundi à 17h30. Que cela comprend-t-il ? »

**Mme la Maire** : « Cela concerne le personnel, le cimetière, l'état-civil ».

**M. Caillaud** : « S'il y a plusieurs sujets, comment procède-t-on ? »

**Mme la Maire** : « Madame l'adjointe en charge des affaires générales va vous répondre »

**Mme Tarin** : « Nous établirons l'ordre du jour et déterminerons les sujets en fonction du Conseil municipal ».

**M. Caillaud** : « Oui mais si vous avez un jour un problème concernant le personnel et une commission au niveau du cimetière, il faudra bien les décaler. Elles ne pourront pas avoir lieu ensemble... »

**Mme la Maire** : « Et pourquoi pas ? Dans ce cas, nous établissons un ordre du jour avec plusieurs thématiques ».

**M. Caillaud** : « Bon, d'accord, nous verrons ».

**Mme la Maire** : « Cela doit être possible. Nous allons essayer de limiter le nombre de réunions, parce qu'il y en a déjà beaucoup. Monsieur Cocquerez ? »

**M. Cocquerez** : *Propos inaudibles*

**Mme la Maire** : « Vous recevrez des invitations officielles pour participer à ces commissions. Là, il s'agit d'un calendrier pour vous permettre d'organiser votre emploi du temps. Dans l'invitation figurera l'ordre du jour de la commission ».

***Propos inaudibles***

**Mme la Maire** : « Pour chaque commission, vous recevrez quelques jours avant une invitation avec l'ordre du jour. Nous l'envoyons seulement quelques jours avant parce que

nous avons souvent des dossiers de dernière minute qui se rajoutent. Mais ce calendrier vous permet d'ores et déjà de caler vos créneaux horaires.

Je voudrais vous dire que nous ne pouvons adopter le procès-verbal du dernier Conseil municipal, l'agent qui est en charge de ce compte-rendu est en congé de maladie du 14 au 17 octobre. Nous vous le présenterons donc lors de la prochaine séance prévue au mois de décembre. Pour ce qui concerne l'examen de l'ordre du jour, nous allons commencer par les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ».

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)**

**Rapporteur : Mme la Maire**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2014.

**Décision N° 549/14 du 25 septembre 2014** : Emprunt de 1 160 000 € contracté auprès de La Banque Postale, destiné à financer les investissements 2014 du budget principal VILLE pour 900 000 €, et du budget annexe de l'EAU pour 260 000 €.

Caractéristiques du prêt :

Durée : 15 ans et 7 mois

Phase d'amortissement : Index : EURIBOR 3 mois + marge 1,15 %

Phase de mobilisation : 6 mois indexée sur l'EONIA + marge de 1,29 %

Score GISSLER : 1A

**Mme la Maire** : « La décision n° 549/14 du 25 septembre 2014 concerne un emprunt de 1 160 000 € contracté auprès de la Banque Postale destiné à financer les investissements 2014 au budget principal de la Ville pour 900 000 € et le budget annexe de l'eau pour 260 000 €. Le prêt est contracté pour une durée de 15 ans et 7 mois avec une phase d'amortissement index EURIBOR 3 mois + une marge 1,15 % et une phase de mobilisation de 6 mois indexée sur l'EONIA + une marge de 1,29 %, score GISSLER : 1A.

Vous savez que nous essayons de gérer notre trésorerie au plus juste et que nous empruntons seulement lorsque le niveau de trésorerie le requiert, de façon à éviter d'emprunter de manière excessive et inappropriée. Est-ce qu'il y a des questions sur cet emprunt ? Oui, Monsieur Caillaud ? »

**M. Caillaud** : « Les conditions sont celles d'un prêt à taux variable. Aujourd'hui, les taux sont très bas et s'approchent de zéro, mais il faut se méfier, je pense, de l'évolution des années

futures. Le prêt est sur 15 ans et des remontées de taux ne sont pas à exclure, aussi, il faudra veiller le cas échéant à passer le plus rapidement possible à un taux fixe si vous en avez la possibilité, ce que je crois. Il faudra y faire attention. Je sais que votre conseil est très attentif à cela, mais j'insiste sur le fait de ne pas louper une telle alternative car cela pourrait avoir des conséquences par la suite ».

**Mme la Maire** : « Je vais passer la parole à monsieur Guiho, adjoint aux finances qui possède de grandes qualités, qui est lui-même conseillé par monsieur Jean-Claude Bouron. Je pense donc que bien évidemment, cela a été prévu ».

**M. Guiho** : « Oui tout à fait, j'abonde dans le sens de la remarque. Aujourd'hui, les conditions sont favorables pour emprunter à taux variable, vous connaissez tous la situation offerte par le contexte européen, notamment la Banque européenne. Nous avons actuellement des taux assez bas qui expliquent que nous ayons emprunté au taux proposé dans cette délibération. Bien évidemment, nous avons la possibilité à chaque échéance annuelle de basculer sur un taux fixe si le contexte devenait moins favorable au taux variable. Nous profitons effectivement du contexte actuel pour emprunter sur des taux variables très bas qui impactent plus faiblement la trésorerie de la Ville, tout simplement ».

**Mme la Maire** : « Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point principal de ce Conseil municipal ».

**Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 septembre 2014.**

**Mme la Maire** : « Il s'agit du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ».

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Le Conseil municipal a, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 au cours de la présente séance publique.

**Mme la Maire**: « Pendant le mandat précédent, j'ai signalé qu'un Débat d'Orientation Budgétaire est d'abord le projet pour la Ville pour une année et que les finances sont surtout un outil pour réaliser ce projet. C'est la raison pour laquelle il y a plusieurs pages consacrées aux projets dans ce DOB 2015. Nous présenterons également le contexte économique et financier, puisque cela est une obligation, ainsi que la situation financière de la Ville et notre politique de gestion pour mettre en œuvre notre projet 2015. Je vais laisser la parole à monsieur Guiho qui va présenter ce Débat d'Orientation Budgétaire ».

**M. Guiho** : « Comme il l'est indiqué dans le document, le Code général des collectivités prévoit qu'une consultation et un Débat d'Orientation Budgétaire doivent avoir lieu au sein du conseil municipal deux mois avant l'examen du budget en lui-même. L'examen du budget se fera lors de la prochaine séance du Conseil prévue le 11 décembre. Nous proposons donc aujourd'hui ce débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget qui sera examiné dans deux mois et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune. Ce Débat d'Orientation Budgétaire 2015 s'organise autour de quatre blocs : un bloc autour de la situation économique globale, de la macro économie, un autre autour de la situation financière de la Ville, un troisième sur les débats d'orientation budgétaire générale et un dernier bloc sur les actions qui seront développées en 2015, comme il vient de l'être précisé.

Nous allons tout de suite nous intéresser au premier chapitre de ce DOB qui concerne le contexte économique et financier. Comme il l'est mentionné dans ce rapport, nous nous appuyons sur une note de conjoncture de l'INSEE publiée en juin 2014. Globalement, nous avons une zone euro qui a conservé un peu de tonus, essentiellement par le moteur de l'Allemagne et de l'Espagne, qui ont gardé une activité qui s'est même plutôt accélérée. En effet, nous avons en Allemagne un + 0,8% et un + 0,4% en Espagne. En revanche, en ce qui concerne la France, nous avons sur notre territoire une croissance atone avec 0,0% de progression. La zone euro est donc globalement dans une période de turbulence, dont nous entendons parler tous les jours. Si l'on zoome sur la France, nous avons une demande intérieure qui pénalise la croissance. Une part de la consommation baisse de 0,5%, en particulier sur les produits manufacturés. L'autre point important concerne l'investissement total qui s'est fortement replié avec - 0,9%, particulièrement dans le domaine de la construction avec - 1,08%, ce qui explique une croissance nulle. En ce qui concerne le PIB, le produit intérieur brut, un critère souvent mis en avant pour justifier du dynamisme d'un pays, la prévision du gouvernement s'établit 0,4% en 2014 et à 1% en 2015. Le déficit public en pourcentage du PIB passerait de - 4,4% à - 4,3%. Globalement, l'indice de la production manufacturière baisse de 0,3% en juillet. Pour ce qui concerne le chômage, selon les prévisions là aussi de la note de l'INSEE de juin 2014, il augmenterait légèrement, notamment en fin d'année, avec une hausse observée au deuxième trimestre qui provoquerait une augmentation du chômage autour des 10,2% à l'échelle de la France et à 9,8% en France métropolitaine. Le taux de chômage reste donc élevé et va légèrement progresser d'ici fin 2014. Voilà pour les aspects d'ordre général.

Nous allons maintenant nous pencher sur la situation financière de la Ville. En ce qui concerne la dette, en 2014, comme nous l'avons vu à l'instant, la Ville a contracté un emprunt auprès de la Banque Postale. Le montant de cet emprunt s'élève à 1 160 000 € qui se répartissent en deux blocs : 900 000 € pour le budget principal et 260 000 € pour le budget annexe eau. Il s'agit de sommes qui étaient inscrites au budget 2014. En revanche, la consultation a été effectuée auprès des organismes bancaires au cours de l'été 2014, au mois d'août. Nous avons eu trois offres concernant ces emprunts et celle de la Banque Postale a été retenue, avec un taux variable indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois et une marge de la banque pour couvrir son risque de 1,15 %. Cela signifie qu'au 3 octobre, le taux qui serait appliqué sur cet emprunt de la Banque Postale serait de 1,231%. Nous bénéficions là, je le répète ce soir, d'une conjoncture plutôt favorable sur les marchés des emprunts. Si l'on regarde ce qui s'est

passé sur l'année 2014 en ce qui concerne ce taux moyen des emprunts, le taux moyen prévisionnel pour 2014 devrait s'élever à 3,10%. Vous allez le voir sur les prochains graphiques, nous avons une structuration de nos encours entre des taux fixes, des taux variables et des taux structurés. Quand on fait le cumul de l'ensemble, nous arrivons au taux moyen de 3,10%, qui est relativement stable puisqu'il était de 3,09% en 2013. La projection que l'on effectue sur la partie 2015 nous donne un taux moyen à 3,14%. En ce qui concerne l'encours de la dette, elle sera de 10 733 631 € au 31 décembre 2014. Dans cet encours est compris le nouvel emprunt contracté pour 900 000 €. Un rappel fait état que cet encours était à la même date en n- 1, c'est-à-dire au 31 décembre 2013, de 10 326 198 €. Nous avons donc une augmentation globale de l'encours de la dette sur un an de 400 000 €. Le coût de la dette pour 2015 s'élèvera à 1 410 000 € dont 1 050 000 € de remboursement de capital 360 000 € d'intérêts puisque l'on a forcément ces deux aspects, le remboursement du capital et les charges financières liées aux intérêts de la dette. Vous pouvez constater sur le graphique suivant que nous avons un portefeuille de prêteurs qui est relativement diversifié. Il s'agit plutôt d'une situation sécurisante. Nous avons encore une part assez prépondérante de la SFIL qui avait repris à partir de l'année 2008 les emprunts notamment de Dexia, qui étaient des emprunts à risques. Sinon, vous pouvez consulter le panel des banques qui financent l'activité de la Ville. Il s'agit du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, du Crédit Mutuel, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Postale. Ce portefeuille est donc relativement varié. En ce qui concerne les types de taux, nous retrouvons là aussi un certain équilibre entre les différents types de taux qui peuvent être pratiqués sur les emprunts de la Ville, avec donc trois grandes familles. Il y a la famille des taux fixes, la famille des taux variables et celle des taux structurés. Vous constatez qu'il y a une prépondérance des taux variables, ce qui est encore une fois une situation favorable dans le contexte actuel, puisque nous bénéficions de la baisse des taux. Vous découvrez sur le graphique suivant l'évolution de l'encours de 2009 à 2013. L'encours se situait globalement à 10 974 000 € en 2009 et à 10 326 198 € en 2013. Sur 2013 et 2014, nous l'avons évoqué tout à l'heure, la prévision est évaluée à 10 700 000 €. On peut ramener cet endettement par habitant. Il ne s'agit que d'un ratio, qu'il faut manipuler en faisant attention car on peut faire dire ce que l'on veut à ces ratios, mais l'endettement par habitant à Saint-Jean-d'Angély est supérieur à l'endettement moyen de la strate à laquelle appartient la Ville. Nous faisons partie de la strate des villes de 5 000 à 10 000 habitants. La moyenne de cette strate fait état d'un endettement moyen par habitant en 2013 de 881 € alors que nous sommes à Saint-Jean-d'Angély à un endettement moyen de 1 250 € par habitant. Il y a donc un delta de 400 €, qui est récurrent depuis plusieurs années et que vous pouvez constater sur le graphique qui vous est présenté puisque de 2009 à 2013, nous retrouvons à peu près ce même écart qui oscille entre 300 € et 400 €. Il faut bien évidemment mettre cela en perspective avec la capacité des villes à rembourser l'encours, puisque nous pouvons avoir quelques encours qui sont faibles par habitant, mais avoir des capacités à rembourser ces encours faibles également. Il faut donc faire attention aux ratios, mais ce sont tout de même des indicateurs qui sont intéressants à connaître et analyser. Je vais ensuite évoquer la capacité d'autofinancement, la CAF brute. Cette CAF se stabilise en 2013 autour de 1 423 000 €. Ramenée par habitant, elle représente 176 € par habitant contre 181 € par habitant pour la moyenne de la strate à laquelle on appartient, soit un petit delta de 5. Nous allons maintenant faire un petit zoom sur la représentation des charges de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement, puisque le bloc « charges de personnel » est un poste de dépenses important pour une collectivité comme Saint-Jean-d'Angély. En 2013, la part des dépenses de personnel représente en charges brutes 54,1% des dépenses totales de fonctionnement et 52,1% en charges nettes. Nous faisons la différence entre les charges brutes et nettes parce que nous bénéficions de certains emplois aidés pour lesquels donc des aides viennent compenser le coût du salarié. Nous avons également quelques personnels qui sont mis à disposition d'organismes pour lesquels nous avons percevons des recettes. Nous sommes donc en net pour la Ville à 52,1%. Il est intéressant de savoir que la moyenne de la strate est à 48%. Nous nous situons un petit peu au-dessus de la moyenne de la strate. Voilà pour la situation. En termes de recettes, en ce qui concerne

la fiscalité directe, je rappelle qu'en 2010, la taxe professionnelle a été transférée à la Communauté de communes et que depuis cette date, la Ville perçoit une attribution de compensation de la part de cette dernière pour palier à ce transfert. Cette attribution de compensation diminue au fur et à mesure que nous transférons des compétences vers la Communauté de communes, je pense notamment au CCAS, au domaine scolaire. Bien évidemment, du fait du transfert de compétences, la prise en charge est faite par la Communauté de communes et donc l'attribution de compensation diminue. Elle était de 1 136 765 € en 2013 et est passée à 1 020 211 € en 2014, soit une baisse de 115 000 €. En 2012, vous le voyez, nous avons eu une augmentation assez significative de la fiscalité, due à des rôles supplémentaires qui ont été perçus cette année-là pour un montant de 172 721 €. Cela était lié à des contrôles des services fiscaux qui ont fait du rattrapage, cela arrive de temps en temps, sur des taxes d'habitation et des taxes foncières. Cette année-là, des contrôles ont amené à une correction de la fiscalité de plus 172 000 € sur la Ville. Si l'on se projette sur 2015, le produit de la fiscalité directe, c'est-à-dire les taxes d'habitation et les taxes foncières, représenterait autour de 50% des recettes totales de fonctionnement, auxquels il faut rajouter bien évidemment l'attribution de compensation de la Communauté de communes qui correspond, elle, à 15% des recettes totales. Sur le graphique qui vous est présenté, la courbe verte fait état du produit total de la fiscalité directe et est issue des deux courbes qui apparaissent en dessous, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Nous constatons là une relative stabilité de la perception de la fiscalité directe, à laquelle il faut ajouter l'attribution de compensation qui, elle, diminue dans le temps avec les transferts de compétences effectués auprès de la Communauté de communes. En ce qui concerne la DGF, sujet d'actualité s'il en est, nous subissons une diminution des dotations de l'Etat. Pour 2015, la DGF représentera 16% des recettes totales de fonctionnement, selon les prévisions. Elle passera donc de 1 375 635 € perçus en 2014 à 1 300 000 €, prévisions 2015. Vous pouvez apprécier l'évolution de cette DGF dans le temps. Pour le graphique, je précise qu'en 2009, la DGF se situait à hauteur de 2 257 000 €, au moment où a eu lieu le passage en TPU et le transfert de compétence à la CDC, et donc les compensations qui allaient avec. Depuis, la DGF a évolué de 1 483 000 € à 1 300 000 € prévus en 2015, soit une baisse de 183 000 €, ce qui est conséquent sur le budget de la Ville. Au niveau des recettes liées au FCTVA, fonds de compensation de la TVA, nous avons une prévision pour 2014 au travers des travaux d'investissement qui sont engagés aujourd'hui à 200 000 €. Pour 2015, la prévision s'établit à 150 000 €. Là aussi, j'apporte rapidement une explication sur 2009 : deux années ont été perçues en 2009, ce qui explique le taux de FCTVA un peu plus élevé que sur les années suivantes. Ceci est en lien direct avec les investissements.

Le troisième chapitre de ce débat d'Orientations Budgétaires va porter sur les orientations générales pour l'année 2015. Comme vous le savez tous, la diminution des concours de l'Etat, qui a déjà été effective en 2014, va se poursuivre pour la deuxième année consécutive. Cette baisse sera de près de 3,7 milliards d'euros à l'échelle de l'enveloppe nationale. Je rappelle également que 11 milliards d'euros en tout de dotation ne seront pas distribués sur la période 2015-2017, à répartir entre les différents niveaux des collectivités locales, et ce à proportion de leurs recettes de fonctionnement. Cela impactera les communes, les départements, les régions. Il y a donc une tendance générale à la baisse des dotations, 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Dans un contexte qui nous contraint, puisqu'il s'agit de recettes qui disparaissent, les objectifs de la municipalité seront de mettre en œuvre le projet municipal sur 2014-2020 avec les quatre objectifs listés ci-après. Il s'agira de contenir la pression fiscale des Angériens, objectif fort de notre équipe, maîtriser les dépenses de fonctionnement, limiter le niveau d'endettement car si nos recettes diminuent, notre capacité à générer de l'excédent pour rembourser la dette va évidemment s'amenuiser et se contraindre, et préserver une capacité d'investissement à un niveau correspondant à la capacité à maintenir l'activité économique, puisque les investissements que peut réaliser la ville de Saint-Jean-d'Angély génèrent de l'activité sur notre territoire et donc participent au développement de l'économie et sont un moteur de l'économie locale. Il faudra ainsi être en mesure de répondre à ces quatre objectifs. Nous allons maintenant nous pencher sur le fonctionnement interne de la collectivité. La

compression globale des dotations de l'Etat nous oblige à maîtriser de façon rigoureuse l'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement du budget principal. Sur 2015, quelques postes seront particulièrement impactés, dont le principal concerne la masse salariale. Comme je vous le disais, la baisse des dotations de l'Etat nous conduit à avoir des recettes en forte baisse. Afin d'équilibrer le budget et pour dégager un excédent qui est nécessaire à la couverture du remboursement de la dette, car je vous rappelle qu'un budget communal ne peut pas être déficitaire. Obligation nous est faite de dégager un excédent qui nous permette de rembourser la dette générée. Nous devons donc réduire les dépenses de fonctionnement. Le poste de charges de personnel est un poste important, vous l'avez constaté au travers de ces graphiques, puisqu'il représente en 2014 autour de 54% des dépenses totales en brut, 52% en net. Il est donc nécessaire de faire des efforts sur ce poste. Si nous appliquons un calcul mathématique simple en gardant le même numérateur, mais avec un dénominateur qui diminue, nous allons forcément avoir un poste qui va avoir tendance à augmenter en masse dans la part des dépenses de la collectivité. Il est donc impératif de réduire le volume de ce chapitre budgétaire pour le maintenir au niveau cohérent des 54%. Nous avons déjà mis en œuvre des actions pour répondre à cet objectif. La première décision a été de redéployer le poste de collaborateur de cabinet. Dès le dernier semestre 2014, nous avons également pris la décision de ne pas remplacer trois postes suite à des départs volontaires. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune notification de départ en retraite qui soit prévue pour 2015. La non-reconduction de ces trois postes va nous permettre de réduire la voilure sur le poste du personnel et de maintenir le niveau de dépenses sur ce chapitre dans des proportions qui soient acceptables et qui nous permettent de répondre aux objectifs de bouclage du budget. Mais nous ne supprimons pas de services rendus aux Angériens. Nous souhaitons continuer à rendre un service de qualité. Il va être impératif de faire des efforts sur une gestion rigoureuse ainsi que sur la recherche d'une meilleure organisation du personnel et des moyens, service par service, pour toujours garantir une bonne qualité du service public à rendre à nos concitoyens et aux Angériens. Sur les charges à caractère général, il sera là aussi nécessaire de réduire les charges en optimisant et modernisant les méthodes de travail pour l'ensemble des services. A ce sujet, dès 2015, nous utiliserons les moyens modernes qui sont aujourd'hui mis à notre disposition pour dématérialiser au maximum les procédures, que nous mettrons notamment en œuvre pour les pièces comptables et les échanges avec le Trésor Public. Nous serons dans la dématérialisation, nous passerons donc par la voie électronique, ce qui nous permettra de réduire nos coûts, d'optimiser nos procédés et aussi de faire en sorte que les consommables et autres diminuent. La réduction du coût des consommables et des prestations extérieures est impérative, elle implique une réorganisation des services et des procédés. Réduire les dépenses de fonctionnement est donc un objectif et une contrainte. Nous avons tout de même un autre moyen d'action, qui est d'aller chercher des recettes supplémentaires afin de conforter les équilibres budgétaires. Nous avons déjà mis l'accent depuis le mois d'avril sur la recherche de financement, tant en fonctionnement qu'en investissement. Effectivement, sur la partie investissement, nous avons plus de dispositifs mis à notre disposition pour aller chercher des subventions. Nous poursuivrons donc cet effort, engagé depuis avril, dans la recherche de subventions sur l'ensemble des projets que nous souhaiterons mettre en œuvre. Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs qu'il faut chercher à capter. Ces dispositifs existent, autant qu'ils soient orientés vers Saint-Jean-d'Angély si nos projets répondent aux cahiers des charges. Nous avons des partenariats qui se mettront en place avec la Région, le Département, l'Europe et l'ensemble des dispositifs qui existent sur chaque projet que nous proposerons.

J'en arrive au volet des actions développées en 2015. Dans la continuité des projets pour lesquels les Angériens nous ont fait confiance en avril dernier, nous allons travailler sur l'axe numéro 1 pour une ville forte de son économie. Nous poursuivrons l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets économiques. Nous essaierons de finaliser la cession des parcelles de La Grenoblerie 1 et 2. Nous avons déjà en ce sens des contacts et des éléments qui permettent d'avoir un bon espoir sur ces deux aspects de La Grenoblerie. Nous renforcerons le développement des partenariats,

notamment avec l'Etablissement Public Foncier régional Poitou-Charentes et la caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'une coopération étroite avec la Communauté de communes autour d'un plan de développement économique du territoire, et notamment le dépôt d'un projet Leader. Cela fait écho à ce que j'ai évoqué tout à l'heure sur les recettes. Il s'agit d'un projet européen autour du projet Val Bio Ouest et du tourisme et patrimoine pour développer l'attractivité de Saint-Jean-d'Angély en relation avec la transformation autour de l'agro-alimentaire et des produits issus de l'agriculture biologique. Il y a des ressources sur le territoire, essayons de faire en sorte que la transformation et la valeur ajoutée puissent arriver aussi sur Saint-Jean-d'Angély.

Pour une ville au centre attractif et dynamique, nous rechercherons des financements dans le cadre d'un appel à projet « Revitalisation du centre-bourg » pour la réhabilitation du bâti privé et public. Nous en avons déjà parlé lors de précédents Conseils municipaux. Nous renforcerons les liens avec les commerçants sédentaires et non sédentaires ainsi qu'avec les associations, notamment l'association C2A, pour développer l'attractivité des commerces, notamment par la programmation du « Festival des 4 saisons ». Nous réhabiliterons des immeubles du cœur de ville en partenariat avec la SEMIS. Des travaux d'amélioration du marché couvert seront réalisés. Nous ferons en sorte que ce point de passage incontournable qu'est le marché soit toujours un centre d'attractivité pour la ville par l'amélioration de nombreux petits équipements. Nous mettrons également en œuvre le parcours d'artisans d'art à l'été 2015 et maintiendrons bien évidemment Floralia à l'Abbaye royale, dont le retour dans ces lieux en 2014 a été un véritable succès.

Pour une ville où il fait bon vivre, nous allons mettre en place un budget participatif de quartier car cela faisait partie du programme que nous avons proposé aux Angériens. La mise en place de ce budget participatif se fera en février 2015 et portera cette année sur le thème de la sécurité routière dans les rues de la ville, puisque c'est un sujet qui nous est remonté au cours des premiers mois de notre mandat. La sécurité routière est en effet une thématique qui interpelle les Angériens. Des efforts doivent être réalisés dans ce sens pour sécuriser l'utilisation de la ville à tous les usagers, que l'on soit conducteur de voiture, cycliste ou piéton, et faire en sorte que le « vivre ensemble » sur la partie déplacements soit réel. Nous veillerons également à embellir et aménager des places et des espaces verts. Nous poursuivrons l'amélioration de la propreté de la ville, et notamment dans les quartiers périphériques, car il s'agit d'une demande forte. Aucun quartier ne devra être oublié en ce qui concerne la propreté de la ville et il faudra veiller à ce que celle-ci soit attractive sur tous les quartiers. Et puis nous travaillerons en 2015 au projet d'ouverture d'un chemin piétonnier qui reliera le centre-ville à la Boutonne, et donc l'espace du plan d'eau.

Pour une ville qui valorise l'économie créative et touristique, nous mettrons en place en 2015 un espace de travail partagé avec les professionnels du numérique. Cet espace sera créé au niveau de la maison de la Tour de l'horloge. Il y aura donc tout un travail autour de l'économie numérique et créative. Nous développerons aussi l'activité culturelle tout au long de l'année, notamment par le biais du programme « Europe créative » dont on a déjà parlé au cours de précédents Conseil municipaux. Nous engagerons une réflexion autour de la création d'un Etablissement public de coopération culturelle et d'un Centre culturel de rencontres pour valoriser l'Abbaye royale qui fait partie du cœur de ville et est un véritable atout pour Saint-Jean-d'Angély, l'idée étant de construire un projet cohérent autour de la culture. Les travaux de réhabilitation de l'Abbaye royale, avec la rénovation de la toiture, seront poursuivis. Nous en sommes aujourd'hui à la deuxième tranche. On peut apercevoir les nouvelles ardoises flambant neuves ainsi que le résultat du nettoyage des cheminées. Nous avons pu, au cours d'un week-end de septembre, apprécier le travail de ces artisans qui oeuvrent depuis quelques mois maintenant sur la toiture. Ces travaux seront donc poursuivis en 2015. Un autre sujet important portera sur l'étude et la reconstruction de l'Eden en salle de spectacle. Nous travaillerons également à la réorganisation de l'aire de camping-cars qui jouit d'un succès fou autour du plan d'eau, ce qui nous amène à réfléchir à une meilleure optimisation du site actuel avec la mise en place éventuelle d'un service payant pour les camping-caristes qui viennent à

Saint-Jean-d'Angély et qui aujourd'hui s'installent autour du plan d'eau sans verser aucune redevance auprès de la collectivité.

Pour une ville qui privilégie le « vivre ensemble », en ce qui concerne les seniors, nous avons mis en place un service dédié afin de les accompagner dans leurs démarches et prévenir l'isolement dans lequel ces personnes et cette catégorie de population peuvent à un moment donné devoir faire face. Nous renforcerons et améliorerons le service de transport public existant en instaurant un service de transport à la demande ainsi qu'une navette qui desservira le Pôle emploi, puisque l'accès à ce service peut s'avérer difficile pour des personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion et qui habitent le centre-ville. Nous lutterons contre l'habitat indigne, ce en relation avec le CIAS et les services de l'Etat. Nous maintiendrons le soutien aux associations angériennes dans leur gestion administrative et leur recherche de financement. Nous avons déjà mis cette mesure en place depuis avril : nous accompagnons en effet les associations dans la meilleure gestion de leur structure et la recherche de financement qui optimise leur budget. Dans la mesure du possible, nous maintiendrons également le soutien logistique que nous apportons à ces associations, nous poursuivrons les rencontres participatives avec les Angériens et nous veillerons au maintien de la qualité du service public qui leur est rendu.

Le dernier point concerne le soutien à la Jeunesse. Nous poursuivrons l'opération « Pass'association » qui a pour objectif de faciliter l'accès aux associations aux jeunes Angériens. Nous mettrons en place le terrain de football synthétique ainsi qu'un terrain d'entraînement autour de la Fondation Robert et sur le plateau du Coi. Nous ouvrirons également au public deux espaces de jeux ainsi que deux City-stades. L'un des espaces de jeux sera installé autour du parc Régnaud et l'autre dans une zone qui n'est pas encore définie aujourd'hui. Les City-stades seront eux réalisés au Champ de foire et à la résidence Porte de Niort. Toutes ces structures constitueront des espaces de jeux, de rencontres et d'échanges pour les jeunes de Saint-Jean-d'Angély.

Je vous remercie pour votre attention ».

**Mme la Maire** : « Merci. Vous avez bien retenu que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts pendant la durée du mandat. Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux de fiscalité pour l'année 2015. Nous continuons à mettre en place notre projet. A un moment où nombre de municipalités et de collectivités baissent les bras face à la diminution de dotations de l'Etat, puisque ce dernier est très endetté et que l'Europe demande qu'une politique d'économie soit menée avec la participation de chacun, nous avons fait le choix d'être très offensifs et d'aller chercher notamment les financements européens. En ce qui concerne le projet autour de l'Abbaye royale par exemple, lorsque nous allés au Conseil régional, le directeur de la culture nous a appris que nous représentions en fait le seul grand projet culturel de la Région, celui de l'Hermione étant terminé, tout comme celui de l'abbaye de Saint-Savin. Il n'y a donc pas d'autre grand projet culturel en Poitou-Charentes. On dit que l'avenir appartient aux audacieux, c'est la philosophie que nous avons décidé de suivre. Tout cela représente un gros travail de préparation de dossiers, mais ce qui nous fait plaisir, c'est que nos dossiers sont jugés de qualité et reçoivent un accueil très positif. Nous avons donc décidé de ne pas baisser les bras, de continuer à avancer, de ne pas augmenter les impôts, parce qu'ils sont déjà bien suffisamment importants à Saint-Jean-d'Angély, et de continuer à porter et créer des projets pour l'avenir. Nous visons également à maintenir des investissements pour permettre aux entreprises angériennes de poursuivre leur activité, notamment dans l'artisanat et le bâtiment. Je crois qu'il s'agit vraiment là d'une priorité au moment où ces deux secteurs professionnels se trouvent en difficulté. Est-ce qu'il y a des questions ? »

**M. Chauvreau** : « Avant de vous donner notre appréciation de ce débat d'Orientation Budgétaire, je voudrais juste et rapidement ouvrir une parenthèse sur le déroulement des commissions des finances. Je voudrais signaler la qualité des échanges que nous avons avec monsieur Guiho. Les débats sont toujours apaisés, constructifs. C'est franchement un grand plaisir d'échanger au cours de

ces réunions. Je souhaite que cela se poursuive ainsi, et il n'y a aucune raison pour que ce ne soit pas le cas. Voilà ce que je voulais souligner.

Un débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à notre assemblée d'être informée sur l'évolution et la situation financière de notre ville, et en particulier, de présenter la situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments bilantiels rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités financières qui seront affichées au prochain vote du budget primitif. Même si le DOB ne donne pas lieu à un vote, il a pour objet de nous permettre d'observer, ou en tout cas de comprendre, les grandes orientations du budget que vous nous présenterez le 11 décembre prochain. Là, à l'appui des éléments que vous nous avez fournis, il est bien difficile de savoir où vous voulez emmener la Ville sur un plan budgétaire. L'analyse macroéconomique et du contexte général, que l'on partage et que vous présentez, n'apporte rien que nous ne sachions déjà. Les indicateurs de la zone euro et ceux de la France sont à l'orange, voire au rouge hélas. Concernant la situation financière de la Ville, vous présentez quelques indicateurs pêle-mêle, mais s'agissant des perspectives budgétaires, il n'y a absolument rien, tant en investissement qu'en fonctionnement. La prospective budgétaire est passée totalement sous silence. Pour la section de fonctionnement, en recettes, il n'y a rien sur l'estimation de la revalorisation et l'enrichissement de nos bases, sur lesquels vous comptez et qui interviendront au début de l'année prochaine, au mois de janvier. Nous n'avons aucune estimation. Il n'y a rien non plus sur la fiscalité indirecte, aucun détail ou si peu, sur la diminution des compensations et dotations de l'Etat, en particulier la DGF et le FCTVA. Il y a un graphique, mais pas de détails particuliers. En défense de fonctionnement, vous annoncez vouloir maîtriser les dépenses de fonctionnement, en particulier les charges de personnel, mais rien sur la nature ni le volume de cette maîtrise. Vous indiquez seulement avoir redéployé un poste de cabinet qui, de vous à moi, ne génère aucune économie, et ne pas remplacer trois départs volontaires. Vous comprendrez que, pour un domaine qui capte plus de 4 000 000 € de notre budget, soit près de 54% de l'ensemble des charges de fonctionnement, vos propositions ne sont pas à la hauteur du sujet. Seule autre source d'économie, que vous préconisez et qui va dans le bon sens, la dématérialisation des procédures et la réduction des consommables, mais vous ne chiffrez rien et ne présentez aucun élément concret. Pour la section d'investissement, que ce soit en recettes ou en dépenses, c'est encore plus simple, il n'y a strictement rien du tout. Pour les recettes d'investissement, on ne connaît pas le montant que vous estimez percevoir sur la taxe d'aménagement. Quant au FCTVA, lié au programme d'investissement réalisé par la Ville, nous ne connaissons ni le taux ni le montant prévisionnel que la Ville devrait percevoir. Vous indiquez seulement vouloir poursuivre fortement la recherche de subventionnement public qui, vu le contexte, nous laisse perplexe. Pour les dépenses d'investissement, il n'y a aucun PPI, programme pluriannuel d'investissement, nous permettant de nous projeter et donner de la lisibilité sur les années qui viennent. En revanche, vous reprenez six chapitres de votre programme municipal sans avancer le moindre chiffre ou détail sur les enveloppes budgétaires que vous allez y consacrer. Néanmoins, on note qu'en 2015, vous prévoyez de lourds investissements pour la Commune, réhabilitations diverses, reconstruction de l'Eden en salle de spectacle, mise en place de budgets participatifs, et j'en passe d'autres, mais toujours sans préciser le moindre chiffre. Ce DOB se termine en DOP je pourrais dire, Débat d'Orientation Programmatique, qui n'est pas, me semble-t-il, à la hauteur du sujet de ce soir. En effet, au-delà de ce que vous comptez faire, il nous aurait été agréable de savoir comment vous envisagez de le financer, combien cela coûtera à la Ville et surtout, sur quels leviers vous allez vous appuyer. Je vous remercie ».

**Mme la Maire** : « Je donne la parole à monsieur Guiho ».

**M. Guiho** : « Monsieur Chauvreau, je comprends votre impatience et le fait que vous soyez déstabilisé par rapport à ce que vous avez pu connaître dans les années précédentes. Nous avons effectivement revu la présentation de ce DOB pour en faire un débat sur l'orientation budgétaire. Le

temps viendra de vous présenter ce budget au débat et à l'examen en décembre. Bien évidemment, nous aurons à ce moment-là toute la latitude pour exposer nos chiffres et le chiffrage. Il va de soi que nous vous présenterons les chiffres précis à cette occasion. L'idée était aujourd'hui de vous donner la tendance. Certains chiffres évoqués sont clairement mentionnés sur les documents, les autres sont effectivement en travail et vous seront présentés lors du vote du budget le 11 décembre prochain ».

**M. Chauvreau** : « Juste une remarque, et ce sera la dernière. On pouvait ne pas être d'accord ou en phase avec les précédents DOB, mais on savait en tout cas quelles lignes ou quelles perspectives étaient dessinées. Là, franchement, il n'y a pas grand-chose ».

**Mme la Maire** : « Je crois que ce que dit monsieur Guiho est exact. Pour siéger au Conseil régional depuis plus de dix ans... »

**M. Chauvreau** : « Je ne vous vois pas me dire me contraire, Madame Mesnard... »

**Mme la Maire** : « Je l'ai répété pendant les six précédentes années et je continue à le dire, le Débat d'Orientation Budgétaire explique les axes sur lesquels nous allons travailler le budget, les actions et le projet que nous souhaitons mettre en œuvre pour l'année 2105. Un Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas la présentation d'un budget primitif prévisionnel, il fixe la façon dont nous allons nous y prendre pour arriver, compte tenu du contexte. Effectivement, comme vient de le dire monsieur Guiho, cela change par rapport à ce que vous connaissiez, mais je peux vous dire qu'il s'agit là, pour une fois, d'un vrai Débat d'Orientation Budgétaire. C'est un acte politique au sens de la vie de la cité : que va-t-on faire, comment va-t-on le faire et sur quel axe allons-nous construire notre budget. Nous vous l'avons dit, il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt, nous allons réduire les frais de fonctionnement, il n'y aura pas d'augmentation de la dette. Grâce aux économies de fonctionnement, nous allons maintenir notre capacité d'investissement. Si l'on prend notamment l'exemple de l'Eden, je vous rappelle que nous sommes en attente de la notification de l'indemnisation. Pour un projet comme l'Eden, vous savez comme moi que les procédures font que nous ne décaisserons que sur les deux ou trois prochaines années. Monsieur Caillaud ? »

**M. Caillaud** : « Merci. Dans le document que vous nous avez présenté, nous aurions aimé avoir quelques précisions. Vos graphiques s'arrêtent pour la plupart au 31 décembre 2013. Nous aurions aimé connaître les tendances de 2014. Vous l'avez fait pour certains secteurs et pas pour d'autres ».

**M. Guiho** : « Pour les autres, il faut attendre bien évidemment le bouclage de l'année pour connaître exactement les chiffres ».

**M. Caillaud** : « Il y a tout de même quelques tendances, nous aurions pu les avoir ».

**M. Guiho** : « Nous pourrions effectivement évoquer les tendances, mais elles peuvent encore différer de la réalité puisqu'il reste encore plusieurs mois. On parlera de la clôture administrative en temps et en heure ».

**M. Caillaud** : « D'accord. Vous avez également expliqué tout à l'heure que le pourcentage des frais de personnel était de 54%. C'est un pourcentage, donc un numérateur et un dénominateur qui peuvent varier puisqu'antérieurement, comme vous voulez vous y engager aussi, les frais de fonctionnement sans les salaires ont baissé. Mais mécaniquement, comme les salaires ont augmenté, le pourcentage augmente. Je tenais à le préciser comme vous l'avez fait vous-même. D'une façon générale, sur votre DOB, on a remarqué que vous aviez repris ce que nous avons mis en tête de chapitre autrefois. Contenir la pression fiscale : comme vous le savez, nous n'avons pas

bougé la pression fiscale de toute notre mandature. Vous voulez maintenir les dépenses de fonctionnement, c'est ce que nous avons essayé de faire, et c'est ce que vous allez tenter également. Limiter l'endettement, cela me paraît tout à fait normal. Enfin, vous voulez préserver la capacité d'investissement, c'était notre but et c'est aujourd'hui le vôtre, le principal est d'y parvenir. Je vais revenir un petit peu sur le contexte international. Votre analyse date là-aussi de plusieurs mois. Aujourd'hui, la situation est tout de même différente. D'une façon générale, l'Allemagne rencontre actuellement des difficultés qui auront certainement des conséquences importantes sur l'Europe d'une part et sur le monde d'autre part, donc sur la France. Nous pouvons aujourd'hui peut-être considérer que notre pays est en déflation, et les agences de notation sont sur le point d'abaisser la note de la France, qui rencontre des difficultés pour présenter son budget à Bruxelles, comme vous le savez. De plus, depuis quelques jours malheureusement, la bourse française, comme d'autres bourses internationales, s'effondre. La situation économique mondiale n'est pas au beau fixe pour l'instant, c'est le moins que l'on puisse dire. Le gouvernement va aussi, tel qu'il l'a précisé, diminuer les dotations de fonctionnement comme vous l'avez mentionné. Les temps vont devenir difficiles, très difficiles. Dans ce contexte, vous envisagez de prendre de très gros risques. Nous les considérons comme tels. En effet, vous avez pris la décision de modifier et de réaliser un terrain de sport en gazon synthétique. Nous en avons déjà parlé, nous n'allons pas revenir dessus, mais est-ce en ce moment un investissement nécessaire ? Pour Chancelée, nous en avons parlé l'autre jour, nous faisons don de 87 hectares, soit l'équivalent d'environ 700 000 €, au détriment du patrimoine de la ville. Nous avons étudié, vous avez voté sur un dossier et un deuxième se prépare, un projet pour le centre-ville, et maintenant concernant Brossard, pour un montant possible d'investissement maximum à venir de 2 000 000 € chacun, soit 4 000 000 € pour les deux projets. Nous considérons qu'il s'agit là d'un risque énorme que vous pouvez faire prendre à la ville dans quelques années, surtout compte tenu de la conjoncture actuelle. Je ne parle pas du dossier de l'Eden qui malheureusement coûtera aux Angériens s'il se poursuit, comme vous l'avez prévu. Dans ce contexte, il faut faire extrêmement attention aux investissements importants qui sont à réaliser et surtout au montage financier de ces dossiers. En effet, vous avez certainement entendu parler récemment du dénouement de l'investisseur CELA qui s'était engagé à Cognac et qui a fait faillite. Pourtant, vous aviez dit à l'époque que nous laissions passer à Saint-Jean-d'Angély une opportunité formidable pour la ville. Vous voyez aujourd'hui le résultat. Pour nous, l'urgence à Saint-Jean-d'Angély, c'est la vie économique, c'est l'emploi, c'est le développement des entreprises locales et non, vous m'excuserez, la fanfare ou le cirque. De nombreuses familles sont en difficulté, il faut pouvoir leur redonner de l'espoir et du travail. Ce doit être votre priorité. Nous avons besoin de projets comme ceux que nous avons initiés tel celui de la caserne Voyer ou de la Grenoblerie, pour pouvoir conduire au développement de Saint-Jean-d'Angély ainsi que nous l'avions prévu. Vos projets vont mener au déclin et à l'endettement ».

**Mme la Maire :** « Monsieur Caillaud, je crois que si une équipe nous a fait prendre des risques, c'est bien la vôtre. En effet, en six ans, la ville n'a pas beaucoup avancé et le nombre d'emplois a diminué. Je veux bien recevoir des leçons, mais attendez au moins que nous ayons un peu travaillé. Je prends le cas de La Grenoblerie, par exemple. Vous avez fait réserver les deux tiers du terrain de La Grenoblerie 2 pour un investisseur qui depuis trois ans n'a rien construit et qui vient de proroger son permis de construire en nous promettant qu'il allait investir. J'ai hélas bien peur que nous passions encore une année blanche. Pendant le même temps, nous avons pratiquement vendu toutes les autres parcelles, démarches qui vont être actées dans les semaines qui viennent, et nous sommes bloqués par cette promesse que vous avez faite et qui nous empêche de répondre favorablement aux autres demandes d'investisseurs qui eux sont fiables. La difficulté réside dans le fait que nous ne pouvons pas aménager La Grenoblerie 3 tant que nous n'aurons pas vendu entièrement La Grenoblerie 2. En effet, quand nous avons ouvert le dossier de La

Grenoblerie 3, nous nous sommes aperçus qu'il n'était pratiquement pas subventionné. Il s'agit d'une somme extrêmement importante. Le promoteur vient d'ailleurs de nous annoncer qu'il se retirait de ce dossier parce qu'il n'est pas arrivé à trouver suffisamment de commerces pour rentabiliser son investissement. Donc voilà la situation. Vous avez acheté un terrain sur les Fontaines du Coi en y consacrant une somme importante, et nous ne pouvons rien y faire. Vous avez, par exemple, donné le foyer-logement de la Résidence d'Angély au centre hospitalier. Cela fait des années qu'ils perdent de l'argent, alors que même l'hôpital connaît des difficultés importantes et qu'il va lui falloir régler ce problème. Je veux donc bien recevoir des leçons, mais attendez un petit peu que nous ayons travaillé. Maintenant, je vais aborder ce qui concerne les risques. Etant médecin, je sais qu'il est facile de faire peur. Pour la revitalisation du centre-ville, nous avons effectivement fixé un maximum à 2 000 000 €. Mais qui va investir ? Si nous sommes éligibles à ce dispositif, nous allons bénéficier des fonds de l'ANAH, qui permettent de subventionner les bailleurs privés qui rénovent des maisons pour les mettre en location. Donc dans ce cas, il n'y a pas d'investissement de la part de la Ville. Ensuite, nous allons bénéficier de fonds pour le rachat d'immeubles par un bailleur social, qui va les réhabiliter puis les mettre en location. Là encore, il n'y a pas de risque pour la Ville.

Nous parlons maintenant de l'établissement Brossard. Le portage financier va être réalisé par l'Etablissement Public Foncier régional. Pour le moment, cela n'impacte donc pas les finances de la Ville. Si nous arrivons au bout de cette démarche et que nous obtenons effectivement un prix de vente inférieur à 2 000 000 €, nous savons, et vous le savez puisque vous avez suivi aussi bien que moi le dossier de la reprise des « Comptoirs du Biscuit », qu'autour de 2 000 000 €, des investisseurs sont prêts à acheter ce bâtiment qui est tout de même situé sur un emplacement géographique stratégique sur la façade atlantique et qui bénéficie d'une sortie de l'autoroute A10. Je peux vous dire que ce bâtiment et son emplacement intéressent beaucoup d'investisseurs, mais pas au prix de 5 000 000 €. Je n'ai donc vraiment aucune inquiétude. Si nous allons au bout de ce dossier, si nous obtenons l'utilité publique et l'expropriation pour un montant de moins de 2 000 000 €, nous trouverons des investisseurs.

En ce qui concerne l'Eden, nous attendons la notification de l'indemnisation de l'assurance. Là aussi, nous allons pouvoir phaser cet investissement. D'après les premières tendances, cette indemnisation risque d'être assez conséquente. Donc au contraire, je crois que nous trouvons les moyens de réaliser des choses sans faire prendre de risques et en étant sûrs que ces projets soient réalisés. Quant aux emplois, je vous signale que la Ville n'a plus la compétence économique. Le travail de la Ville est d'améliorer l'attractivité, c'est-à-dire faire en sorte d'avoir une salle de spectacle, d'avoir un cinéma, de récupérer cette friche industrielle qui est sur sa commune, d'améliorer les immeubles qui sont en cœur de ville, de valoriser l'Abbaye royale... Là est notre rôle. La compétence économique, je l'exerce ailleurs, à la Communauté de communes, puisque je suis vice-présidente en charge des affaires économiques. Nous travaillons actuellement. Au mois de décembre, nous allons être amenés à examiner le plan stratégique de développement économique des Vals de Saintonge pour les cinq prochaines années. Je pense qu'à cette occasion, vous pourrez mesurer le travail qui est fait actuellement et le souci que nous avons de développer l'emploi. Hier par exemple, nous étions présents à l'inauguration de l'entreprise FGM Farmer qui s'installe à Arcadys. Cette entreprise a acheté des terrains, va construire et va amener d'ici deux ou trois ans une quinzaine d'emplois. Vous voyez que nous ne restons pas inactifs.

Je peux continuer, car chaque fois que j'ouvre un dossier, j'ai des surprises. Nous avons par exemple un laboratoire d'analyse médicale à Saint-Jean-d'Angély. J'apprends que ce laboratoire va déménager sur Saintes. Je prends donc mon téléphone et appelle le responsable. Ce dernier m'explique qu'il avait contacté le maire de Saint-Jean-d'Angély pour lui demander de trouver un terrain. Il n'a pas été reçu par celui-ci mais par son adjoint économique, qui n'a pas donné suite à la demande. Cette personne a donc entrepris les mêmes démarches à Saintes. Là, le maire de cette ville l'a accompagné et lui a trouvé un terrain. Cette entreprise va donc déménager à Saintes et nous allons perdre vingt emplois. Il ne restera plus à Saint-Jean-d'Angély que le centre de prélèvement de ce laboratoire ».

### ***Propos inaudibles***

**Mme la Maire** : « Oui, je vous explique la situation. Alors encore une fois, je veux bien recevoir des leçons, mais je pense qu'il faut aussi savoir balayer devant sa porte. Nous sommes très attentifs à réaliser nos actions en prenant le moins de risques possible pour la Ville, et je pense que tous les projets que nous sommes en train de vous présenter permettent de ne pas impliquer la Ville directement. Cessez de faire peur en déclarant que nous engageons des dépenses somptuaires. Tout à l'heure, monsieur Barbarin va répondre à la question du terrain synthétique. Vous verrez alors que c'était la bonne année pour déposer et réaliser ce dossier. Nous essayons d'être efficaces, nous essayons d'être concrets, nous essayons d'avancer et de ne pas engager la responsabilité financière de la Ville ».

**M. Caillaud** : « L'avenir nous le dira. J'espère que ça ne se passera pas comme avec CELA, c'est tout ».

**Mme la Maire** : « Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Dans tout ce que vous venez d'énumérer, chère Madame, vous avez parlé uniquement au conditionnel. Avec des « si », on mettrait Paris en bouteille, a-t-on coutume de dire. Je voudrais simplement vous rappeler, lorsque nous avons perdu le Monoprix et que vous avez décidé de l'aménager en appartements et en magasins, le temps qu'il a fallu pour que tous ces appartements soient vendus et que les magasins soient occupés. Et je ne parle pas aujourd'hui des occupants qui ont quelques difficultés à honorer leur loyer... »

**Mme la Maire** : « Je ne vois pas le rapport. D'ailleurs, si vous aviez fait votre travail, nous n'en serions pas là et l'on aurait économisé 13 000 €. C'est la SEMIS qui a réalisé ce bâtiment, ce n'est pas la Ville. Aujourd'hui, ce projet est réalisé, alors que j'attends toujours les vôtres. Vous n'avez pas travaillé avec la SEMIS pendant six ans. Pourquoi ? »

**Mme Ducournau** : « Si, les contacts étaient bons avec la SEMIS... »

### ***Propos inaudibles***

**M. Chappet** : « Il n'avait jamais été constaté un tel taux record d'abstention de la part de la ville de Saint-Jean-d'Angély aux Conseils d'administration et aux assemblées générales de la SEMIS ».

**Mme Ducournau** : « Je n'y siégeais pas, je ne peux donc pas témoigner de ce qui s'y passait ».

**M. Chappet** : « Moi j'y siége et je peux vous le dire. En cinq mois, j'ai siégé plus souvent que la municipalité précédente en deux ans ! C'est un indicateur ».

**Mme Ducournau** : « Nous en reparlerons. De toute façon, je ne m'occupais pas de la SEMIS, je ne vais donc pas entrer dans ce débat. Vous en parlez, vous avez soi-disant un programme avec la SEMIS, avez-vous quelque chose de concret la concernant pour le futur ? »

**M. Chappet** : « Par rapport à quel sujet ? Nous avons de nombreux projets avec la SEMIS. Lequel souhaitez-vous que nous abordions ? »

**Mme Ducournau** : « Vous pouvez les énumérer ? »

**M. Chappet** : « Sachez que j'occupe pleinement ma charge de vice-président, ce qui n'était pas le cas précédemment. J'ai effectivement découvert que mon prédécesseur au Conseil d'administration ne savait toujours pas, au bout de six ans, qu'il était vice-président, ce qui est tout de même formidable. Nous avons établi des relations privilégiées avec la SEMIS en particulier pour que les habitants de Saint-Jean-d'Angély qui vivent dans des logements de la SEMIS ne soient pas laissés seuls. Je tiens notamment à ce qu'un point ponctuel mensuel soit fait pour l'on fasse l'état des lieux des relations entre la SEMIS et ses locataires, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ensuite, le partenariat que nous avons établi dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, auquel la SEMIS a adhéré pleinement et à l'unanimité de ses membres, est une opération qui aurait été inenvisageable lors du précédent mandat. Nous sommes par ailleurs en pourparlers afin d'essayer de trouver une solution concernant des locaux commerciaux appartenant à la SEMIS, dont l'un en particulier était occupé par le Crédit Agricole Entreprises, avenue Pasteur, et les contacts sont très bien avancés. Voilà, je pourrais continuer la litanie pendant très longtemps. En tout cas, sachez que la SEMIS est très heureuse de voir revenir à la table la ville de Saint-Jean-d'Angély ».

**Mme Ducournau** : « Nous en reparlerons ».

**Mme la Maire** : « Comme il n'y a plus d'intervention à propos du Débat d'Orientation Budgétaire, nous allons reprendre le cours de l'ordre du jour. Nous allons donc évoquer la mission de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération Culturelle. Ce rapport est présenté par monsieur Chappet ».

## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE MISSION DE PRÉFIGURATION**

## Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La mise en place d'un Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) est l'un des projets structurant de la nouvelle équipe municipale.

Le futur EPCC « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » aura pour mission principale la mise en œuvre du projet de développement culturel et touristique qui a ainsi été défini par la ville et ses partenaires.

Il réunira trois structures culturelles : la Médiathèque municipale, le Musée des Cordeliers et le Centre de Culture Européenne.

Il se verra confier par la ville la gestion de quatre bâtiments patrimoniaux : l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, le Musée des Cordeliers, les maisons jumelles à pans de bois dites « Maison Bonnet » et la tour de l'horloge.

Préalablement à la création de cet établissement, il est nécessaire de s'appuyer sur une mission de préfiguration établie par un professionnel reconnu : Xavier Kawa-Topor, directeur de l'Abbaye de Fontevraud.

La mission confiée à M. Xavier Kawa-Topor comprend trois phases :

- Etat des lieux – forces et faiblesses du développement culturel du territoire
- Proposition de scénarii de développement autour de l'Abbaye Royale
- Préfiguration administrative d'un EPCC

Le coût de la mission de M. Kawa-Topor sur l'année 2014 est de 36000 euros (50 journées à 720 € TTC la journée).

M. Kawa-Topor coordonnera par ailleurs deux études complémentaires :

- Une étude de préfiguration des volets juridique et social de l'EPCC

Cette étude sera confiée à Maître Éric Baron, avocat au Barreau de Paris. Son cabinet intervient en droit public, droit privé, propriété intellectuelle, droit du travail et droit fiscal auprès des collectivités publiques, des organismes sans but lucratif et des sociétés à statut particulier. Il conseille et défend les intérêts de nombreuses institutions culturelles (musée et patrimoine, spectacle vivant) et intervient comme expert auprès de l'observatoire des politiques culturelles.

- Une étude de programmation des bâtiments de l'Abbaye Royale

Cette étude sera confiée au cabinet Aubry et Guiguet-Programmation, un cabinet de conseils et d'études spécialisé dans l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des objectifs, le positionnement, la programmation d'institutions, d'équipements culturels, de sièges sociaux, pédagogiques ou didactiques, voire d'installations techniques ou de sites urbains.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles soutient la démarche portée par la Ville et se dit favorable à l'accompagnement financier de la mission principale de M. Kawa-Topor.

Budget prévisionnel :

Objet de la dépense	Montant (TTC en euros)
Mission de préfiguration artistique et culturelle	36 000
<b>Total</b>	<b>36 000</b>

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant (TTC en euros)
Etat (DRAC Poitou-Charentes)	18 000
Ville de Saint-Jean d'Angély	18 000
<b>Total</b>	<b>36 000</b>

Les crédits de cette opération sont inscrits en dépense sur le compte 6226 3302.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget par décision modificative après notification.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de s'engager à financer le coût de cette mission,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter les sommes les plus élevées possibles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à la bonne conduite de ce dossier.

**M. Chappet** : « Le 12 décembre 2013, le Conseil municipal était informé de l'attribution du marché de prestation de service à monsieur Kawa-Topor, directeur de l'Abbaye de Fontevraud, pour une mission préalable d'étude de programmation des bâtiments patrimoniaux angériens, ce pour un montant de 36 000 € TTC. L'objet de cette étude était, à travers trois phases, de faire tout d'abord un état des lieux des forces et faiblesses du développement culturel, puis de faire des propositions de scénarii autour de l'Abbaye royale et enfin de procéder à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude de programmation. La nouvelle municipalité a décidé que cette troisième phase serait orientée pour une préfiguration administrative de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle. Je tiens à saluer la qualité du travail accompli par monsieur Kawa-Topor par rapport à la mission qui lui a été assignée. Je voudrais dire à madame Ducournau qu'il s'agissait là d'un très bon choix. C'est un homme de qualité ».

**Mme Ducournau** : « Je vous en remercie ».

**M. Chappet** : « Vous le voyez, je ne suis pas toujours négatif à l'encontre de l'ancienne municipalité. En plus de sa mission initiale, monsieur Kawa-Topor se voit attribuer la coordination d'études opérationnelles, c'est-à-dire, je le précise bien, qui vont voir le jour et dont le résultat va être effectif, ce qui n'était pas souvent le cas lors de la précédente municipalité. Il va donc s'agir tout d'abord de la préfiguration juridique et sociale de l'EPCC, c'est-à-dire l'établissement des statuts, qui vous seront présentés lors du Conseil municipal

du mois de décembre 2014. Cette étude va être menée par Maître Éric Baron, le spécialiste juridique national des EPCC. La deuxième étude, dont monsieur Kawa-Topor est en charge au niveau de la coordination, concerne la programmation des bâtiments et va être confiée à monsieur François Guiguet, architecte de renom. Par rapport à l'évolution du projet de mise en place de l'Établissement Public de Coopération Culturelle, nous sommes allés rencontrer nos partenaires financeurs pour qu'ils puissent nous accompagner dans cette démarche. Là aussi, nous avons obtenu un accord unanime pour leur participation, tant d'un point de vue administratif que financier. Ainsi, comme l'a évoqué tout à l'heure madame la Maire, l'Etat et la Région sont tombés d'accord pour nous inscrire dans le prochain Contrat de projets Etat/Région 2014-2020 au titre des investissements à vocation culturelle. Je ne sais pas si vous mesurez l'importance que revêt cette inscription, mais elle permet en tout cas à l'Abbaye royale d'avoir une reconnaissance financière sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes de la part de l'Etat et de la Région qui sera régulière et contractuelle. Le Conseil général a également été sollicité. Son président nous a fait part de sa satisfaction de voir présentés de tels projets. Il n'avait effectivement pas l'habitude de prendre connaissance de projets qui avaient du contenu et qui permettaient de mettre en perspective l'avenir d'un territoire qui n'est jusqu'à présent pas très aidé. Nous aurons donc également le Conseil général à nos côtés. Tout cela pour vous expliquer qu'aujourd'hui, la DRAC, parce qu'elle croit au projet, a décidé de nous accompagner par une aide au financement de ces études pour un montant de 18 000 €. C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'Etat de nous apporter l'aide la plus importante possible. Cette démarche n'aurait pas été possible sans le soutien des collectivités et sans la ténacité des élus, en particulier Madame la Maire qui porte ce projet. En ce qui concerne la présentation générale de l'étude et de l'EPCC en tant que telle, nous programmerons une réunion publique de présentation aux conseillers municipaux et à la population dans le courant du premier trimestre 2015 afin que vous soyez parfaitement informés du projet que nous portons pour les années à venir et au-delà du mandat, puisqu'il s'agit d'un projet qui dépasse le mandat qui va nous occuper durant six années ».

**Mme la Maire** : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Monsieur Cocquerez ? »

**M. Cocquerez** : « Je dirais qu'il s'agit plus de commentaires qu'autre chose. Ce projet nous a effectivement été présenté lundi dernier lors de la commission « Grands projets ». On ne peut bien évidemment que se féliciter de l'important travail engagé pendant six ans pour restaurer l'Abbaye royale et développer le musée soit poursuivi. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le patrimoine est vraiment un atout majeur pour la promotion de notre ville, que la mission de monsieur Kawa-Topor est une excellente chose. Je sais bien que nous sommes aujourd'hui dans une mission de préfiguration. Vous annoncez malgré tout, et vous l'aviez déjà annoncé lors de la campagne électorale, que l'on tendait vers un EPCC. La dénomination de l'EPCC Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, même si je ne mets pas en cause la qualité de l'Abbaye royale, nous amène à formuler un certain nombre de commentaires. Certes, vous nous dites que tout cela nous sera présenté un peu plus tard lorsque l'ensemble sera finalisé, mais si vous le permettez, on peut faire un certain nombre de commentaires préalables suite aux informations qui nous ont été données lors de la commission « Grands projets ». Le projet que nous avons initié à l'origine visait à mettre en valeur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge. Aujourd'hui, nous avons le sentiment

que c'est un peu plus restrictif puisque l'on parle de la Ville et non des Vals de Saintonge. Ceci est pour nous une interrogation. Nous ne voulons pas nier la qualité patrimoniale de Saint-Jean-d'Angély, mais nous ne voulons pas nier non plus celle de notre territoire. Cela est d'autant plus surprenant que la CDC a candidaté pour un programme Leader 2014-2020, que vous évoquez d'ailleurs dans votre plan d'action dans le DOB pour « une ville plus forte de son économie ». Vous parlez en ce sens d'une collaboration étroite avec la Communauté de communes autour d'un plan de développement et autour d'un « projet Leader, programme européen autour de Vals Bio Ouest et du tourisme et patrimoine ». Je vous fais donc part de mon étonnement à ce sujet. Monsieur Chappet nous a parlé, lors de cette commission, notamment de ce qui pourrait se faire autour des chemins de randonnée, Saint-Jacques de Compostelle... Je participe à la commission « Tourisme » de la CDC, et nous avons engagé un travail sur les chemins de randonnée en collaboration avec le Conseil général. J'aimerais, si cela est possible, avoir des précisions sur la cohérence de tout cela. Est-ce que cet EPCC aura une vocation plus large que celle qui considère le patrimoine de Saint-Jean-d'Angély ? Quelle pourrait être la place, par exemple, de notre office communautaire du tourisme Saintonge Dorée dans ce dispositif ? Il est tout de même un vecteur important du développement touristique du territoire. Ma deuxième interrogation est pourquoi un EPCC ? Il existe à priori beaucoup d'autres possibilités de structures, société d'économie mixte, association, fondation, EPA... Nous savons que l'Abbaye de Fontevraud est une société publique régionale. Je me suis informé sur internet, cherché des projets, il y a un certain nombre de structures, mais pas forcément des EPCC. J'imagine donc que ce choix doit présenter un intérêt particulier, que nous aimerions bien connaître. Et puis je reviens sur le coût de 40 000 € des deux études complémentaires qui vont être coordonnées, puisque ce chiffre nous a été donné lors de la commission, en plus des 36 000 €. Je ne vais pas ergoter sur le sujet des études qui servent ou ne servent pas, opérationnelles ou pas... Tout cela me paraît appartenir à un débat mesquin. Toujours est-il que les études sont quand même parfois nécessaires pour construire des projets. Il a été évoqué en commission un budget annuel de 1 000 000 € pour cette structure, sans qu'aucune précision particulière nous ait été donnée sur la décomposition de ce budget. On peut donc légitimement se poser aujourd'hui les questions de savoir quelle sera la participation de la Ville, quels seront les autres parties prenantes, quelle en sera la structure organisationnelle et fonctionnelle, etc. ? Encore une fois, nous ne sommes pas contre la poursuite du travail de monsieur Kawa-Topor, mais nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'un projet qui soit un peu plus détaillé. Peut-être viendra-t-il en son temps, mais en l'état actuel des choses et compte tenu de la délibération que vous nous proposez, avec toutes ces interrogations de bon sens qui se font jour, nous nous abstenons sur ce vote car nous considérons que nous manquons effectivement d'éléments concrets pour pouvoir prendre une décision raisonnable. Je vous remercie ».

**Mme la Maire** : « Vous êtes en train de nous dire que vous vous abstenez sur une demande de subvention de 18 000 € que nous sommes pratiquement assurés d'obtenir pour une étude de préfiguration ? Je ne vois quel risque prend la Ville dans cette délibération. Mais je vais laisser répondre monsieur Chappet ».

**M. Cocquerez** : « Madame la Maire, je voudrais juste répondre à votre interrogation. Ce n'est bien évidemment pas lié à la demande de subvention. Je pense avoir été suffisamment

clair dans mes propos, ou bien alors j'ai un petit problème d'élocution, mais dans ce cas il faut me le dire... Nous avons quand même aujourd'hui un problème de principe. On nous demande une subvention pour financer à hauteur de la moitié la mission de monsieur Kawa-Topor : soit, c'est très bien, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais tout cela sous-tend une étude de préfiguration sur laquelle on a très peu d'éléments aujourd'hui. Comprenez que l'on puisse se poser ces questions et que de ce fait, l'on décide de s'abstenir. C'est tout ce que je veux dire ».

**M. Chappet** : « Pour répondre à cette question, dans « étude de préfiguration », il y a « préfiguration »... Tous les détails que vous sollicitez, je ne suis pas encore habilité à vous les divulguer puisque nous sommes encore en phase de préfiguration. Les aspects financiers, c'est la mission de monsieur Kawa-Topor, et les aspects juridiques, c'est la mission de monsieur Baron, doivent s'affiner au fur et à mesure. Nous travaillons dessus afin de pouvoir vous présenter au mois de décembre le cadre avec la projection financière sur trois années et ensuite le choix juridique, la forme sous laquelle le projet verra le jour, que ce soit un EPA ou un EPIC. Au niveau de la gestion, le choix oscille actuellement entre les deux, avec des avantages et des inconvénients pour chacun. En tout cas, ce soir, vous n'aurez pas de données affinées puisque nous sommes encore en train de travailler dessus. Pour la dimension territoriale, j'avais déjà répondu au cours de la commission que nous nous inscrivons bien évidemment sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge. Nous prévoyons dans le cadre de l'élaboration des statuts qu'une place soit attribuée comme membre de droit à la Communauté de communes. Il y a fort à parier que monsieur Denéchère, qui a donné son accord, ferait un parfait représentant de la Communauté de communes sur une problématique qui l'intéresse, puisqu'il en est le vice-président. Il pourra ainsi apporter la parole de la Communauté de communes au sein de l'EPCC. D'autre part, nous avons sollicité, puisque nous avons un patrimoine roman extrêmement important sur le territoire, monsieur Bellaud, le maire d'Aulnay, pour qu'il siège en tant que personne qualifiée au sein du Conseil d'administration. Là aussi, la dimension territoriale est parfaitement prise en compte. Pour les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, un travail est mené avec la communauté de communes des Vals de Saintonge et le Conseil général, même s'il est vrai que cela pose un peu problème en ce qui concerne le tracé en centre-ville. Une réflexion est menée sur le meilleur tracé que l'on puisse adopter sur Saint-Jean-d'Angély, comme sur la question de l'hébergement. Faut-il ainsi simplement laisser la totalité de l'hébergement sur l'Abbaye royale ou bien créer une halte jacquaire, parce que c'est aussi un objectif que nous souhaitons ? En tout cas, de ce côté-là, la dimension territoriale et les chemins de Saint-Jacques sont parfaitement pris en compte dans la réflexion sur l'EPCC. Quant à la raison pour laquelle nous portons un tel projet, c'est la lisibilité financière extrêmement importante qui nous est offerte. Nous pouvons bénéficier d'une vitrine nationale entre le devenir de l'Abbaye royale en EPCC et le label que nous sommes actuellement en train d'obtenir sur le Centre culturel de rencontres, qui va être intitulé « des Vals de Saintonge » si cela est validé. Nous allons pouvoir insérer un réseau qui permette à Saint-Jean-d'Angély et à son Abbaye royale d'exister enfin sur une carte. Telle est notre ambition ».

**M. Cocquerez** : « Je suis ravi d'entendre cela. Je dis simplement que dans la délibération, ces détails manquent, même s'ils n'ont pas tous à y figurer, je l'entends bien. Concernant la

dimension territoriale, si c'est bien le cas, c'est parfait. Cela s'inscrira dans le projet Leader, j'imagine, ou en sera une composante tout au moins, puisque la CDC a candidaté pour ce projet. Admettez que ces précisions sont importantes aujourd'hui. Il faut dire que l'on va associer l'ensemble du territoire. Je pense aussi, même si vous ne l'avez pas évoqué, à notre office de tourisme. Je crois que tout ceci est important, compte tenu du travail qui est développé depuis un an ».

**M. Chappet** : « L'office de tourisme est aussi listé dans les membres de droit ».

**M. Cocquerez** : « D'accord ».

**M. Chappet** : « Donc au regard des éléments que je viens de vous apporter, vous ne pouvez que voter favorablement à cette délibération ».

**Mme la Maire** : « Oui, Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « J'aurais juste voulu savoir la raison pour laquelle vous ne mentionnez pas le montant des études complémentaires dans la mesure où vous les connaissez ? Pour plus de clarté, je pense qu'il serait important de les mentionner ».

**M. Guiho** : « Mais vous les avez déjà votés. Je veux bien vous indiquer à nouveau le montant de ces études, mais ils ont déjà été adoptés lors des précédents Conseils municipaux.

**Mme Ducournau** : « Ce n'était pas suffisamment clair pour que l'on puisse trouver leur attribution ».

**M. Chappet** : « Monsieur Guiho a été félicité pour la clarté de ses exposés. Lors de la précédente décision modificative, nous avons inscrit la somme de 17 850 € TTC pour l'étude de programmation des bâtiments menés par l'architecte François Guiguet. Cela a déjà été voté et inscrit au budget. Et aujourd'hui est inscrite, pas dans sa totalité, dans la décision modificative, dans la ligne « honoraires », la somme de 17 280 € TTC attribuée à maître Eric Baron pour l'élaboration des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ».

**Mme la Maire** : « Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a cinq abstentions. Je vous remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

**Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 5**

**Mme la Maire** : « Nous allons passer à la délibération suivante, qui est pour moi une promesse que j'avais faite aux salariés des « Comptoirs du biscuit » quand nous nous battions au mois de juillet 2013 pour la reprise de cette entreprise ».

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE  
ENTRE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES  
portant sur la parcelle cadastrée section AT n°24,  
située 144 Route de Niort**

**Rapporteur : Mme la Maire**

Suite à la liquidation des établissements « Les Comptoirs du biscuit » qui a entraîné la perte de nombreux emplois, la municipalité souhaite engager une procédure pour reconquérir cette friche industrielle. Il est envisagé de s'associer avec l'Établissement Public Foncier (EPF) afin de conduire sur le court, moyen et long terme une politique foncière permettant de poursuivre l'action en faveur du maintien et du développement de l'emploi et de la filière agro-alimentaire sur notre ville.

Pour ce faire une convention doit être conclue avec l'EPF visant à la réalisation de trois études :

- dans un premier temps une étude de marché orientée vers la production agroalimentaire biologique (étude de besoins),
- dans un second temps une étude de gisement foncier permettant de repérer les friches industrielles sur la commune,
- dans un troisième temps une étude préalable à la réalisation d'un projet dans le domaine de l'agroalimentaire.

Le périmètre de réalisation n'étant pour l'instant pas défini, il n'est pas prévu d'acquisition.

Au terme de ces études, un périmètre de réalisation permettant l'acquisition du foncier ciblé par les partenaires, sera défini et intégré à la convention par voie d'avenant.

Dans l'optique d'acquisitions futures autorisées par voie d'avenant, les principaux engagements de la convention seront les suivants :

- une durée de cinq ans à compter de la première acquisition ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation,
- un engagement de rachat des biens acquis par l'EPF, dans tous les cas à l'issue de la convention,
- un engagement financier maximum de l'EPF de 2 000 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF pour un engagement financier maximal de 2 000 000 €.

**Mme la Maire** : « Cette promesse était celle de se battre jusqu'au bout pour que ce lieu symbolique de l'ancienne usine Brossard revive, notamment à travers une activité de transformation agro-alimentaire. Vous le savez, nous avons prévu de préempter lors de l'achat de ce bâtiment par madame Piffault à la Société Générale, mais pour des raisons de délai, puisque la fin de la préemption est intervenue une semaine après l'élection municipale et que donc monsieur Denieul était alors encore maire, je n'ai pu le faire. Je ne m'avoue jamais vaincue. Nous avons donc cherché une solution pour faire revivre ce bâtiment. C'est grâce au concours de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes et de son directeur monsieur Grall, que je tiens ici à remercier du fond du cœur, que nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter une délibération qui a pour but de lancer l'étude pour une déclaration d'utilité publique. Nous allons vous mettre sur table la délibération modifiée. En effet, lors de la fusion de la Grande communauté de communes, il y a eu, compte tenu de la précipitation des événements, une agglomération des différentes compétences des différentes communautés de communes. Or il s'avère que dans les anciens statuts de la communauté de communes de Saint-Jean-d'Angély, un paragraphe précisait qu'« étaient de compétence communautaire toutes les zones d'activités supérieures à 4 500 m<sup>2</sup> ». La superficie du site des « Comptoirs du biscuit » est supérieure à cette surface. Nous en avons discuté avec le président de la Communauté de communes. Comme un toilettage des compétences est prévu cette année au mois de décembre, nous avons décidé de supprimer l'article en question de façon à ce que la ville de Saint-Jean-d'Angély puisse mener sa déclaration d'utilité publique. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de voter aujourd'hui cette délibération qui concerne l'étude. Dès lors que la Communauté de communes aura supprimé cet article de ses compétences, nous adopterons un avenant à cette convention qui portera sur l'acquisition. Il nous faut être extrêmement précis dans cette procédure, notamment sur la notion d'utilité publique. Si vous regardez les modifications apportées et le projet de convention page 5, vous remarquerez que nous avons étoffé la notion d'utilité publique. Je souhaite vous la lire : « La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans le lancement et la mise en œuvre du projet Val Bio Ouest. Ce projet est né de l'association d'entreprises et d'organismes de la filière bio, de la production à la distribution. Le but commun est de renforcer et de développer les partenariats entre les acteurs de la filière bio pour créer une synergie de compétences et de moyens afin d'apporter de la valeur ajoutée à la production bio. Porté par une association d'entreprises de la filière bio, par l'Etat et les collectivités locales, ce projet va permettre de structurer cette filière sur un territoire regroupant à la fois la matière première et les compétences techniques nécessaires à la production, la transformation et la distribution de produits bio. La première pierre de ce projet a vu le jour en 2011 avec l'ouverture à Saint-Jean-d'Angély du premier silo national à vocation exclusive céréalière bio. Afin de poursuivre cet effort et pouvoir envisager l'accueil et l'implantation d'entreprises de transformation de produits bio, la Collectivité doit pouvoir disposer de foncier adapté disponible et bien localisé. Dans une logique de cohérence avec le projet de développement de la filière agro-alimentaire biologique, les implantations d'entreprises vont favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole existante en s'implantant sur des fonciers bâtis existants à reconverter. Actuellement, un foncier bâti inoccupé est présent sur la commune. Ce foncier était précédemment occupé par une biscuiterie. Il est donc parfaitement adapté à une entreprise de transformation dans le domaine de l'agro-alimentaire. Dans cette optique et selon les modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier défini dans son PPI, la

Collectivité s'engage sur un périmètre d'étude dans une démarche de référentiel foncier, l'Etablissement Public Foncier réalisant les études pour lesquelles il sera demandé une réelle implication de la Collectivité, tant sur le plan humain que matériel. Ces études, si elles sont concluantes, permettront de justifier un projet de déclaration d'utilité publique sur l'ensemble industriel situé 144 route de Niort sur la parcelle cadastrée section AT n°24, à la faveur d'un projet écoresponsable qui s'inscrit dans la reconversion de l'existant en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et favorisant le développement de l'emploi et de l'activité économique dans un bassin sinistré. Le périmètre d'étude défini correspond à la parcelle cadastrée AT n° 24 ».

La déclaration d'utilité publique, si elle est acceptée, permettra donc d'acquérir le bâtiment des « Comptoirs du biscuit » à la valeur estimée par France domaines. Nous avons il y a quelques mois fait cette demande auprès de France domaines, et cette évaluation a été fixée à 1 600 000 €. Nous sommes donc bien loin des 5 000 000 € du prix de vente actuel de madame Piffault. Même si nous savons qu'il est possible de faire varier cette estimation de France domaines de 10% à 15% environ, on ne dépassera pas les 2 000 000 €. Avec cette somme, nous sommes certains, compte tenu de la dynamique du projet Val Bio Ouest et du positionnement stratégique de cet établissement, que nous n'aurons aucun mal à trouver un repreneur ou à louer ce bâtiment. Dans le cadre de cette convention, c'est l'Etablissement Public Foncier régional qui va mener cette procédure, qu'il a déjà mené à La Rochelle avec succès, et assurera s'il le faut les travaux nécessaires. Si le bâtiment est vendu, c'est l'EPF qui aura fait le portage financier ; s'il est loué, il sera à ce moment-là remis à la disposition de la Commune. Je crois qu'il faut être offensif. C'est une procédure qui fait ses preuves et qui nous permettra, j'en suis sûre, dans deux ans, de pouvoir retrouver une activité dans ce bâtiment qui, dans son état actuel, crève le cœur des Angériens. Je crois que nous nous devons de tout faire pour que l'usine Brossard continue à vivre. Monsieur Cocquerez ? »

**M. Cocquerez** : « Pour être tout à fait franc, je trouve que vous êtes très optimiste. Nous sommes en ce qui nous concerne beaucoup plus dubitatifs. Des efforts ont été déployés pendant six ans pour essayer de trouver une solution pour ce bâtiment et se sont avérés malheureusement vains devant l'intransigeance, notamment, de la propriétaire. Il est fort probable qu'aujourd'hui, cette dernière, à ce prix de 1 600 000 €, ne soit pas d'accord pour vendre. Vous évoquez la mise en oeuvre d'une déclaration d'utilité publique. Vous nous dites également que l'EPF a toutes les compétences requises... Je vous avoue que le délai de deux ans que vous annoncez nous semble véritablement très optimiste. On peut effectivement imaginer que madame Piffault mette en oeuvre tous les recours possibles et imaginables pour essayer de retarder ce projet. Par ailleurs, monsieur Caillaud l'a déjà dit, nous considérons que l'engagement de 2 000 000 €, après les 2 000 000 € prévus sur le centre urbain, est très important. Vous dites que ce montant sera suffisant, mais nous avons commencé à parler d'études, de travaux, et je crains que cette enveloppe de 2 000 000 €, qui sera portée certes par l'EPF, ne s'avère rapidement insuffisante. Aujourd'hui, ces bâtiments ne sont pas modulaires, ils sont adaptés à une activité en particulier, celle de la biscuiterie. Nous nous interrogeons donc sur la modularité, l'adaptabilité de cette structure. J'avoue que cela nous laisse très sceptiques. Vous nous dites également que de nombreux repreneurs seront intéressés. Dans l'ancien préambule, il était fait état de projets tels ceux de « Léa Nature », « Bellot », « BioCoop »... Je suis allé voir sur internet de quoi il retournait, afin de connaître la nature de ces entreprises. J'ai un peu de mal à les imaginer s'installer

dans les anciens établissements Brossard. « Léa Nature » a, semble-t-il, bénéficié il y a trois ans d'une installation possible au pied du silo, mais apparemment, malgré l'appui du Conseil général, l'affaire ne s'est pas faite. Donc pour nous, votre projet est très clairement une hérésie économique, même si cette affaire est emblématique et que les Angériens y sont attachés, semble-t-il. Les proportions dans le temps peuvent faire peur, et je pense que le délai de deux ans paraît très optimiste. Quant à la modularité et l'adaptabilité, il sera nécessaire de faire procéder à des travaux importants de mise aux normes et d'aménagement, sinon je doute que l'on arrive à trouver des repreneurs qui aient envie de s'engager ou de participer à de tels frais. Notre souci portait sur l'emploi. Vous nous avez expliqué que vous aviez effectivement fait beaucoup de choses depuis six mois. Cela demeure notre priorité. Vous avez parlé de la compétence économique de la CDC qui possède 15 hectares disponibles sur Arcadys. Ne serait-il pas plus pertinent d'engager des fonds pour faciliter, avec des conditions préférentielles ou autres dispositifs, l'implantation d'entreprises avec des projets modulaires, adaptés, simples, des constructions faciles. Cela pourrait inciter les gens à s'installer, plutôt que de leur proposer l'emménagement dans un bâtiment qui aujourd'hui ne fait pas franchement envie. Par rapport à cela, vous avez levé le problème de la compétence puisque vous avez demandé à la Communauté de communes de rectifier les statuts. Nous avons effectivement bien notés qu'une telle réalisation n'était en l'état pas possible aujourd'hui. Quant aux subventions évoquées sur les divers projets, je rappelle qu'il s'agit aussi d'argent public, qu'aujourd'hui, les temps sont durs, que la crise est toujours là. Il serait peut-être plus pertinent de préparer des projets simples à mettre en œuvre. Donc nous voterons contre cette délibération. Merci ».

**Mme la Maire** : « Les Angériens vous seront très reconnaissants et apprécieront la décision. Monsieur Chauvreau ? »

**M. Chauvreau** : « J'ai deux remarques à apporter. Je partage en partie l'analyse de monsieur Cocquerez. Ma première remarque concerne la forme. J'ai le sentiment que cela sent l'improvisation, avec la délibération modifiée au dernier moment. Je ne sais pas s'il y avait techniquement une possibilité de nous l'adresser hier ou avant-hier... Sur le fond maintenant, je trouve vraiment surprenant de relever un absent marque dans ce dossier, la Communauté de communes, tout simplement. La CDC a la compétence du développement économique. A la fin de l'année, un plan stratégique de développement économique va nous être présenté. J'ai du mal à imaginer que cette stratégie de développement économique territoriale ne puisse pas prendre en compte cette question-là. Franchement, je suis surpris. Cela renvoie aussi à une inquiétude : finalement, est-ce que la CDC se sent concernée par développement économique du territoire ? De vous à moi, ne pas être impliqué dans un projet comme celui-ci, c'est un véritable non-sens. Je suis donc vraiment surpris que nous soyons les seuls à porter ce projet. Enfin, et cela a été dit tout à l'heure, la procédure va durer en longueur, je pense que l'on peut en être sûr. Je ne suis pas certain non plus que dans deux ans, trois ans ou plus, là je partage l'analyse de monsieur Cocquerez, les opérateurs éventuels soient toujours intéressés, sachant que si nous trouvons un opérateur, celui-ci devra racheter ce bâtiment majoré du prix d'acquisition, des frais financiers, des frais de procédure, du montant des études, des frais de fiscalité, des travaux, et j'en passe... Il n'y a pas de souci, l'EPF ne perdra pas d'argent là-dessus. En revanche, si nous ne trouvons personne, qui va payer cela ? Franchement, qui va payer ? Je trouve donc dommage que la

CDC ne soit pas impliquée et surprenant qu'une stratégie de développement économique sur le territoire ne prenne pas en compte ce projet. Nous nous abstiendrons donc ».

**Mme la Maire** : « M. Chauvreau, est-ce que vous étiez présent à la réunion organisée par le président de la Communauté de communes au sujet de l'audit financier ? »

**M. Chauvreau** : « Oui »

**Mme la Maire** : « Vous savez donc que toutes les collectivités ont des contraintes budgétaires à gérer. La Communauté de communes, vous avez dû le voter comme moi, a créé un budget annexe pour les 17 hectares dont parle monsieur Cocquerez afin d'aménager ce que je pourrais nommer Arcadys 2. Ceci représente déjà un investissement important. Je pense que cela va permettre, ainsi que monsieur Cocquerez le disait, et c'est l'objectif pour lequel nous avons créé ce budget annexe, d'offrir des terrains bien situés, modulables, notamment pour des petites unités de transformation agro-alimentaires, à la demande. Néanmoins, nous avons cette friche industrielle. Il n'est pas possible de la laisser en l'état. De toute façon, nous ne prenons pas de risque : soit la déclaration d'utilité publique est positive et nous pourrions exproprier madame Piffault, soit elle ne l'est pas et il n'y a donc pas d'engagement financier de notre part. Je pense qu'il est important de faire quelque chose. Plusieurs repreneurs se sont manifestés. J'ai notamment eu un repreneur qui manquait un peu de surface financière quand il s'est présenté. Je pense que dans deux ans, il aura obtenu la surface financière nécessaire pour entreprendre un gros projet sur Saint-Jean-d'Angély. En tout état de cause, il reste intéressé par le rachat de ce bâtiment. Donc la Communauté de communes joue son rôle, mais je pense qu'il faut que l'on soit complémentaires, que l'on s'entraide. La Communauté de communes ne peut pas tout porter. Elle connaît sa première année d'existence, il y a des contraintes budgétaires fortes. Dans cette affaire, nous nous sommes partagés le travail : la CDC porte Arcadys 2 et la ville de Saint-Jean-d'Angély porte, avec l'EPF, la déclaration d'utilité publique. Madame Piffault a certes des avocats, mais je peux vous dire que l'EPF est une structure importante. En toutes choses il y a un risque. Quand on prescrit un traitement, lorsque l'on pratique une intervention, il y a un risque... Nous avons pesé le pour et le contre et avons estimé que nous pouvions nous lancer dans cette procédure. Oui, Monsieur Cocquerez ? »

**M. Cocquerez** : « Je suis désolé de vous importuner... »

**Mme la Maire** : « Vous êtes très bavard, Monsieur Cocquerez »

**M. Cocquerez** : « Oui, et ce n'est pas terminé ».

**Mme la Maire** : « Il faut tout de même que l'on puisse aussi avancer ».

**M. Cocquerez** : « J'ai bien compris que nous n'étions pas dans un bistrot, mais nous avons quand même le droit de parler ».

**Mme la Maire** : « Là, je pense que vous ne vous en privez pas ».

**M. Cocquerez** : « Non, je ne m'en prive pas, mais je pense que c'est un organe qui est fait pour cela. Je me demandais juste aussi dans quel état seront les bâtiments dans deux, trois ou quatre ans. En effet, je doute que madame Piffault entreprenne des travaux dans l'intervalle. Est-ce qu'il n'y aura pas une détérioration importante. L'ensemble est à tous vents. J'ai pu constater l'état dans lequel ces bâtiments se trouvent malheureusement aujourd'hui. Je me dis qu'il s'agira là d'un handicap supplémentaire à surmonter ».

**Mme la Maire** : « Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée, je vous en remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (21)

**Pour : 21      Contre : 6      Abstentions : 2**

**Mme la Maire** : « Nous passons au point suivant qui, j'en suis sûre, va séduire notre opposition, en tout cas l'égayer, puisqu'elle me paraît particulièrement peu constructive depuis le départ. Il s'agit de la création d'un atelier de fanfare à l'école de musique municipale, dossier présenté par madame Armengaud-Rullaud » :

## **ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE CRÉATION D'UN ATELIER FANFARE**

**Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite dynamiser et renouveler les animations de son cœur de ville. Elle veut également poursuivre la diversification des enseignements dispensés au sein de l'école de musique municipale et favoriser l'émergence de pratiques collectives.

La création d'un atelier Fanfare répond à ces deux objectifs.

Cet atelier permet de partager une expérience et de développer une pratique musicale encadrée par des professionnels et de constituer un ensemble musical capable de se produire hors les murs à l'occasion d'événements propices.

Pour la pratique de la fanfare, il est souhaitable de constituer un groupe comprenant des trompettistes, trombonistes, tubistes, saxophonistes, clarinettes, flûtistes, tout instrument à vent, guitaristes et banjoïstes. Toutes les percussions « portables » sont importantes (grosse caisse, caisse claire etc.). Le répertoire sera choisi, proposé et arrangé par les encadrants.

La création de cet atelier permettra d'aborder les thèmes suivants avec les élèves :

- La création musicale et son interprétation hors les murs, sans partition.

- Le rapport à la mise en scène, en situation de jeu, de mise en espace et de rapport à l'autre dans l'orchestre.
- La manière de trouver sa place dans un ensemble.

La motivation et la mobilisation des équipes ainsi que le nombre d'inscriptions seront des indicateurs de l'intérêt porté au projet.

La fidélisation des équipes sera très liée à la diffusion de l'atelier et à sa promotion.

L'année scolaire 2014-2015 sera une année préparatoire.

Quatre rencontres sont envisagées et un premier ensemble composé de volontaires inscrits au cours de l'année pourra éventuellement se produire pour une occasion exceptionnelle (fête de la Saint-Jean, fête de la musique, autre...).

Il est proposé de confier l'animation de cet atelier Fanfare – bien spécifique - à la fanfare professionnelle niortaise « Le Snob » dont les interventions nationales et internationales sont unanimement reconnues, tout en restant dans le cadre de l'école de musique municipale.

Le budget prévisionnel pour cette année de préfiguration (année scolaire 2014-2015) est le suivant :

2014 : 1500 € TTC – les crédits sont inscrits ce jour par décision modificative

2015 : 3000 € TTC – les crédits seront proposés au BP 2015

En année pleine la dépense est évaluée à 15000 € TTC.

Modalités pratiques :

- Une fois constitué, l'atelier Fanfare se tiendra le mercredi de 15h à 17h dans l'atelier 5 de la cour d'honneur de l'Abbaye royale.
- Les ateliers Fanfare sont ouverts aux élèves ayant au moins un an de pratique individuelle d'instrument au sein d'une école de musique.
- Si des élèves débutants veulent s'inscrire à l'atelier Fanfare, ils seront d'abord orientés vers les cours particuliers pour l'apprentissage d'un instrument pendant au moins un an.
- Afin d'inciter les élèves déjà inscrits à l'école de musique à participer à l'atelier Fanfare, il leur sera proposé une réduction de 20% sur le montant de leur frais d'inscription comme cela est appliqué aux membres du cercle philharmonique.
- Des élèves expérimentés provenant d'autres écoles de musique pourront s'inscrire à l'atelier Fanfare pour un coût de 30 € par trimestre (identique à l'enseignement collectif des musiques actuelles).

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de l'atelier Fanfare,
- de modifier le règlement intérieur de l'école de musique en conséquence,

- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à la mise en place de cet atelier.

**Mme Armengaud-Rullaud** : « Bonsoir. La ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite dynamiser et renouveler les animations de son cœur de ville et la création de l'atelier fanfare entre pleinement dans cette dynamique. Cette création va se faire en étroite collaboration avec l'école de musique municipale et la fanfare niortaise « Le Snob ». Cette dernière a été sollicitée car elle est reconnue nationalement et internationalement. Surtout, elle possède une expérience d'animation d'atelier auprès d'élèves dans un collège et auprès de classes difficiles, les classes ULIS. Comme toute innovation, un temps d'expérimentation paraît souhaitable. L'année scolaire 2014-2015 sera donc cette année préparatoire. Les volontaires à cet atelier devront déjà être pratiquants. L'atelier se déroulera sous la forme de rencontres, l'équivalent d'une master classe, pour cette année préparatoire avec, au terme de ces rencontres, une sortie lors d'un évènement du type fête de la St-Jean ou fête du 14 juillet. Le budget prévisionnel pour cette année de préfiguration est le suivant : 1 500 € TTC sont inscrits ce jour par décision modificative pour 2014 et 3 000 € TTC seront proposés au BP pour 2015. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de l'atelier fanfare, de modifier le règlement intérieur de l'école de musique en conséquence et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à la mise en place de cet atelier ».

**Mme la Maire** : « Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Je voudrais dire que l'on a parfaitement le droit d'aimer le son du clairon et les roulements de tambour. D'autres adorent écouter plutôt Bach ou Chopin, ou encore du rap, mais nul ne peut imposer ses préférences artistiques aux autres. Ne serait-ce pas le cas de cette création d'un atelier fanfare à l'école de musique ? Sur six ans de mandat, jamais il ne nous a été demandé de créer une fanfare. En revanche, nous avons diversifié la pratique instrumentale de l'école de musique avec la création d'une classe de violoncelle et d'une classe de tuba, sur demandes récurrentes des familles. Nous avons également professionnalisé tous les enseignements musicaux en uniformisant la durée des cours, conformément à ce qui se pratique en conservatoire. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a des inscrits sur liste d'attente pour le piano, contrairement à la fanfare qui ne suscite aucun enthousiasme, à tel point que pour mobiliser les bonnes volontés, un courrier incitatif sera adressé aux familles, mettant en avant des inscriptions à tarif réduit. Croyez-vous, Madame Mesnard, qu'au moment où la Cour des comptes demande aux collectivités de maîtriser leurs dépenses, les Angériens sont prêts à vous suivre pour une dépense annuelle de 15 000 €, pour vous faire plaisir ? Allez-vous prochainement imposer aussi vos choix littéraires à la médiathèque ? Je voudrais dire que la Ville ne se gère pas à coups de clairon, et les tambours des garde-champêtres sont depuis longtemps remisés au placard. A moins que votre nostalgie du passé ne vous conduise, qui sait, à vouloir rétablir cette tradition d'un autre âge, nous voterons contre cette délibération dont la nécessité reste à démontrer ».

**Mme Armengaud-Rullaud** : « Madame Ducournau, je vais vous répondre en deux temps. Tout d'abord, vous ne pouvez pas nous reprocher, lors du dernier Conseil municipal, de reprendre vos initiatives en matière de culture et ensuite, aujourd'hui, d'innover. Ensuite, je pense que vous ne vous êtes pas rendue depuis quelques années dans les festivals des arts de la rue. Les fanfares de rue y occupent en effet une place extrêmement privilégiée et ce n'est pas une pratique d'un autre âge ».

**Mme Ducournau** : « Pour vous répondre, je peux vous dire que Surgères a récemment essayé de mettre sur pied une fanfare et cela a été un fiasco total. Il n'y a eu aucun inscrit. Nous verrons si vous êtes plus chanceux ».

**Mme la Maire** : « Oui, Monsieur Cardet ? »

**M. Cardet** : « M'occupant de l'animation, je me permets de dire un mot. Je pense tout d'abord que le terme « fanfare » est un terme générique. Il ne s'agira pas en l'occurrence, comme vous pensez le croire, d'une batterie-fanfare avec des majorettes. Cela s'appelle une fanfare de rue. Il s'agit plutôt d'une formation musicale festive. Vous avez aussi bien voulu faire allusion au fait que vous aviez promu Bach et Chopin, ce qui est une très bonne chose, mais je n'ai pas souvenir, m'étant occupé pendant quinze ans de l'A4, avec notamment l'orchestre Poitou-Charentes, vous avoir vue très souvent à nos représentations. Je vous rajouter une chose, j'en terminerai là-dessus : qu'il y ait une opposition, c'est tout à fait normal, c'est la loi et la moindre des choses en démocratie, mais je pense que l'on peut aussi s'abstenir d'avoir ce ton méprisant et hautain qui est le vôtre, continuellement. Je le dis comme je le pense. On peut très bien s'opposer à des choses sans utiliser ce ton. Remarquez, vous pouvez vous opposez, c'est déjà bien, je ne pense pas que les membres de l'ancienne opposition en avaient autant le loisir ».

**Mme Ducournau** : « Ecoutez Monsieur Cardet... »

**Mme la Maire** : « Nous allons en rester là si vous le voulez bien et procéder au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (21)**

**Pour : 23      Contre : 0      Abstentions : 6**

**Mme la Maire** : « Nous continuons avec maintenant les délibérations thématiques. La première concerne le programme « Patrimoine et création en milieu rural », PCMR, présentée par madame Armengaud-Rullaud ».

## **SERVICE CULTUREL PROGRAMME - PATRIMOINE ET CRÉATION EN MILIEU RURAL (PCMR)**

**Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD**

Le PCMR (Patrimoine et Création en Milieu Rural) est un programme éducatif original, imaginé et conçu par le service culturel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, destiné à sensibiliser au patrimoine et aux pratiques artistiques et culturelles les élèves d'un territoire particulièrement ancré dans la ruralité.

Ce programme est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély, l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture (DRAC Poitou-Charentes) qui ont souhaité s'investir pour initier et valoriser un projet d'éducation artistique en direction du public scolaire de la grande Communauté de communes du Pays des Vals de Saintonge. Il fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre du

CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) des Vals de Saintonge et est soutenu par l'association ADAM (Association pour le Développement des Animations au Musée).

Le programme PCMR coïncide avec le calendrier de l'année scolaire, de septembre à juin. Il invite un ou plusieurs artistes en résidence de quatre à huit semaines, afin de créer un projet artistique original avec les élèves saintongeais autour de la programmation mise en œuvre par le service culturel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Édition 2014-2015

Pour sa cinquième édition (année scolaire 2014-2015), le programme s'inscrit dans le cadre de l'exposition temporaire proposée au musée des Cordeliers intitulée « La Croisière Jaune, deux aventures » et relayée par la médiathèque municipale. Neuf classes des écoles primaires, des collèges et des lycées de la communauté de communes des Vals de Saintonge bénéficieront de ce travail pédagogique et artistique.

Sur la forme, le programme gagne en assise territoriale puisque les 3 artistes sélectionnées (Shelly de Vito, Anne Versailles et Claire Glorieux) interviendront dans le cadre de résidence de médiation d'un mois (périodes non continues). L'ancrage territorial sera donc renforcé et les échanges avec les classes (20h par classe) et les habitants (rencontres, conférences) dynamisés.

Un dispositif du service régional de l'Éducation Artistique et Action culturelle accompagne ces résidences d'artistes en direction des scolaires.

De même, l'Etat, via le Contrat Local d'Éducation Artistique et la Communauté de communes des Vals de Saintonge, propose un accompagnement financier pouvant atteindre 70 % de la dépense artistique.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Poste de Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Cachets artistiques	9 000 €
Communication	1 000 €
Matériels	2 000 €
Transport lié aux activités	2 500 €
Frais de bouche (frais résidence + réception)	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Etat (via CLEA de la DRAC Poitou-Charentes)	6300 € (70% du cachet artistique)
Région Poitou-Charentes	2700 € (30% du cachet artistique)
Association ADAM	900 €
Rotary Club	100 €
Ville de Saint-Jean-d'Angély	7 000 € (41 % de la dépense totale)
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire :

- à solliciter les subventions auprès de la Région Poitou-Charentes au titre du dispositif du service de l'Education Artistique et Action Culturelle et auprès de l'Etat (dispositif CLEA via la Communauté de communes des Vals de Saintonge) aux taux les plus élevés possibles ;
- à signer tout document afférent à la bonne conduite de ce dossier.

Les crédits pour l'exercice 2014 sont inscrits au budget fonction 3220 du musée.

Les crédits nécessaires pour 2015 seront inscrits au BP 2015.

**Mme Armengaud-Rullaud** : « En cette année 2014-2015, le programme « Patrimoine et création en milieu rural » est reconduit. Il évolue et s'étoffe cette année car il prend la forme d'une résidence d'artistes. Les trois personnes retenues, Shelly de Vito, Claire Glorieux et Anne Versailles, qui sont des artistes de dimension européenne, seront en résidence à Saint-Jean-d'Angély pour une durée d'un mois, modulable en quatre fois une semaine ou deux fois quinze jours, ce qui permettra d'avoir plus de contact avec les élèves ainsi que des échanges avec les habitants sur leur pratique artistique. A ce titre, la Ville sollicite des subventions auprès de la Région, qui accompagne ces dispositifs de résidence d'artistes en direction des scolaires, et de l'Etat via le CLEA qui propose un accompagnement financier pouvant atteindre 70 % de la dépense artistique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de la région Poitou-Charentes au titre du dispositif du service de l'Education Artistique et Action Culturelle et auprès de l'Etat, dispositif CLEA dont je viens de parler, aux taux les plus élevés possibles et à signer tout document afférent à la bonne conduite de ce dossier.

**Mme la Maire** : « Y-a-t-il des remarques ? Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Je voudrais dire que ce projet, nous l'avons initié. Vous le poursuivez. Il est dans sa cinquième année, c'est la rançon du travail accompli sérieusement et de son efficacité. Pour cette raison, nous voterons favorablement ».

**Mme la Maire** : « Quel honneur ! Madame Ducournau, depuis le début de ce mandat municipal, vous ne faites que critiquer. Les seules choses positives que vous dites le sont pour rappeler la qualité de votre action à la culture. C'est à se demander comment les Angériens ont pu se tromper à ce point ! Je souhaiterais effectivement que vous soyez un petit peu aimable et un petit peu plus constructive ».

**Mme Ducournau** : « Vous oubliez votre comportement lorsque vous étiez dans l'opposition, Madame Mesnard. J'en resterai là ».

**Mme la Maire** : « Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Mme la Maire** : « Nous avons ensuite une délibération portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes. Toutes les communes doivent délibérer sur cette modification des statuts, bien qu'elle ne concerne pas la ville de Saint-Jean-d'Angély. Ce rapport est présenté par madame Zerbib ».

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AJOUT DE LA PRISE EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS (ADS)**

**Rapporteur : Mme Dina ZERBIB**

L'article 134 de la loi ALUR (Pour un Accès au Logement et un urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 a supprimé la mise à disposition à titre gratuit des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols pour toutes les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Cette mesure, qui sera applicable au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015, concerne l'ensemble des communes des Vals de Saintonge qui dispose ou disposeront à terme d'un document d'urbanisme opposable (POS, PLU ou carte communale).

Parallèlement, l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, modifié par un décret du 24 février 2014, précise que les communes, qui restent compétentes pour la délivrance des autorisations, peuvent en confier l'instruction à l'intercommunalité.

Sur le territoire des Vals de Saintonge, ce sont 91 communes qui seront dès 2015 confrontées à cette situation, pour un total de 2 500 dossiers à traiter chaque année, la commune de Saint-Jean-d'Angély ayant manifesté son souhait de conserver son service instructeur à l'échelle communale. Il est donc proposé aux communes qui le souhaiteront que l'instruction des Autorisations D'occupation et d'utilisation des Sols (ADS) puisse être réalisée par la Communauté de Communes, les communes restant comme actuellement compétentes pour leur délivrance. Il est dès à présent précisé que ce service, qui sera basé à Saint-Jean-d'Angély au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, assurera des permanences régulières sur les territoires et que cette mission sera réalisée à titre gratuit. Les modalités d'intervention du service seront déterminées dans une convention dont le modèle sera validé conjointement par les élus de la Communauté de Communes et les Conseils Municipaux avant la fin de l'année 2014.

Au préalable, et afin de permettre à la Communauté de Communes d'assurer la mise en place de cette nouvelle mission auprès des communes dès l'année 2015, le conseil communautaire a délibéré le 1er juillet 2014 sur la modification de la compétence « Aménagement de l'Espace » des statuts de la Communauté de Communes en y ajoutant la mention suivante :

***« Assurer l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et l'utilisation des sols pour les communes compétentes au titre de l'article L. 422-1 du Code de l'Urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de Communes selon les dispositions de l'article R. 423-15 du même Code. La délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols demeure de la compétence des***

## **Communes".**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales, cette modification statutaire devra être validée par les communes à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population). Il est rappelé que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes, pour se prononcer sur la proposition de modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes avec l'ajout, au sein de la compétence Aménagement de l'Espace de la mention suivante :

**« Assurer l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et l'utilisation des sols pour les communes compétentes au titre de l'article L. 422-1 du Code de l'Urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de Communes selon les dispositions de l'article R. 423-15 du même Code. La délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols demeure de la compétence des Communes » ;**

- de confirmer la volonté de la commune de Saint-Jean-d'Angély de conserver son service instructeur ;

de charger Mme la Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Mme Zerbib** : « La loi ALUR a supprimé la mise à disposition à titre gratuit des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants. Cette mesure concerne l'ensemble des communes des Vals de Saintonge. La commune de Saint-Jean-d'Angély a manifesté son souhait de conserver son service instructeur à l'échelle communale. Il est proposé aux communes qui le souhaitent que l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols puisse être réalisée par la Communauté de communes. Ce service, qui sera basé à Saint-Jean-d'Angély au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, assurera des permanences régulières sur les territoires et cette mission sera réalisée à titre gratuit. Afin de permettre à la Communauté de communes d'assurer la mise en place de cette nouvelle mission auprès des communes dès l'année 2015, le conseil communautaire a délibéré le 1er juillet 2014 sur la modification de la compétence « Aménagement de l'Espace ». Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales, cette modification statutaire devra être validée par les communes à la majorité qualifiée. Il est rappelé que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes pour se prononcer sur la proposition de modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes avec l'ajout, au sein de la compétence « Aménagement de l'Espace » de la mention suivante : « Assurer l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et l'utilisation des sols pour les communes compétentes au titre de l'article L. 422-1 du Code de l'Urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de

Communes selon les dispositions de l'article R. 423-15 du même Code. La délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols demeure de la compétence des Communes », de confirmer la volonté de la commune de Saint-Jean-d'Angély de conserver son service instructeur et de charger Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération ».

**Mme la Maire** : « Parfait. Oui, Monsieur Bousserau ? »

**M. Bousserau** : « Nous souhaiterions que le vote de cette délibération soit scindé en deux votes différents ».

**Mme la Maire** : « Il n'y a pas de raison ».

**M. Bousserau** : « Si. Pourquoi ne mettons-nous pas en commun les compétences pour instruire tout ce qui concerne les permis de construire ou autres avec la Grande communauté de communes ? Pourquoi garder un service séparé au sein de la Ville ? »

**Mme Zerbib** : « Parce que la ville de Saint-Jean-d'Angély a effectivement décidé de conserver son service instructeur et de ne pas le remettre à la Communauté de communes ».

**M. Bousserau** : « Il est dommage de ne pas profiter de cette mutualisation ».

**Mme Zerbib** : « C'est un choix ».

**Mme la Maire** : « Qui maîtrise l'urbanisme maîtrise son avenir ».

**M. Chauvreau** : « J'ai une observation, qui rejoint celle qui vient d'être formulée. On a expliqué aux citoyens de ce pays et de ce territoire qu'il fallait se rassembler, se regrouper pour faire des économies d'échelles. L'idée est intelligente en soi. On rassemble les territoires, on crée des territoires qui sont visibles sur les écrans radars économiques, sociaux, culturels, sportifs, etc. Nous l'avons entrepris en janvier de cette année. Aujourd'hui, Saint-Jean-d'Angély garde son service instructeur là où la CDC a recruté ou est en train de recruter des agents pour instruire les dossiers de cette nature. Comment expliquer, non seulement aux Angériens mais aussi aux citoyens de ce territoire, que l'on rassemble les communes pour constituer des territoires plus musclés, plus efficaces, plus performants, alors que la commune-centre reste sur ses prérequis, ses services, et finalement se retrouve à instruire ses propres dossiers et à développer sa propre économie. Nous faisons finalement exactement le contraire de ce que le bon sens nous indique. Nous n'allons pas voter contre ni nous abstenir, c'est une volonté de la CDC, mais là encore, je m'interroge sur le rôle de la ville-centre dans cette Grande communautés de communes. Franchement, il n'y a aucun travail, en tout cas jusqu'à présent, de complémentarité, de collaboration... C'est le sentiment que j'ai et le sentiment que l'on renvoie aux citoyens de ce territoire ».

**Mme la Maire** : « Non, c'est le sentiment que vous voulez renvoyer. Je vous signale que la Communauté de communes a soutenu le projet de revitalisation du centre-bourg. Elle va délibérer... »

**M. Chauvreau** : « Elle s'est simplement inscrite sur la lettre d'intention ».

**Mme la Maire** : «Elle va délibérer le 27 octobre puisque cela a été décidé ainsi à la commission d'urbanisme. Ensuite la CDC nous aide sur la zone Arcadys 2, et je trouve extrêmement positif qu'elle investisse sur le centre économique de Saint-Jean-d'Angély. Je pense donc qu'il y a là une vraie coopération. Au niveau scolaire, nous avons là encore une excellente collaboration avec la Communauté de communes. Les débuts ont effectivement été quelque peu compliqués à cause de la composition des commissions, mais depuis que cette affaire est réglée, je trouve que les choses s'améliorent et vont de mieux en mieux. Je crois qu'il faut remettre les choses dans leur contexte. Quelle était la situation précédente ? Toutes les communes des Vals de Saintonge, qui sont quand même de petites communes, voyaient leur instruction gérée par l'Etat, sauf la ville de Saint-Jean-d'Angély qui a toujours possédé son service instructeur. L'Etat a décidé de transférer cette instruction aux communautés de communes. Là, il n'y a pas de mutualisation. La Ville garde son demi-poste d'agent instructeur, puisque notre service correspond à un demi-poste d'agent instructeur, compte-tenu du nombre de permis de construire. La Communauté de communes ne va tout simplement pas recruter ce demi-poste et va ajuster son effectif aux instructions qu'elle aura à mener pour l'ensemble des autres communes. Il faut effectivement mutualiser sur de gros enjeux, comme nous le faisons, notamment économiques, mais pas pour l'urbanisme en l'occurrence. Nous avons une ville qui possède un patrimoine classé, avec des projets importants et, je le redis, « qui maîtrise son urbanisme maîtrise son avenir ». Il nous semblait donc important de conserver ce service instructeur en interne, surtout que cette décision ne pénalise ni la Communauté de communes, ni la Ville puisqu'il s'agit d'une opération neutre ».

**M. Bousserieu** : « Madame Mesnard, vous dites que la Ville a des projets importants concernant le secteur culturel, patrimonial et autres... Vous pensez que la CDC n'a pas elle aussi des projets importants ? »

**Mme la Maire** : « Nous avons fait le choix de garder la maîtrise de l'instruction de notre urbanisme. Je ne dis pas que la Communauté de communes n'a pas de projets, je dis simplement que nous avons souhaité conserver l'instruction de nos permis de construire. Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Sur les 2 500 dossiers d'inscription annuels, combien concernent Saint-Jean-d'Angély ? »

**Mme Zerbib** : « Aucun de ces 2 500 dossiers ne concerne Saint-Jean-d'Angély puisqu'ils concernent les communes qui ont décidé de mutualiser leur service urbanisme auprès de la CDC. Les autres sont instruits chez nous ».

**Mme Ducournau** : « Alors, combien en traitez-vous annuellement ? »

**Mme Zerbib** : « Le chiffre est très variable en fonction des années, mais vous devriez le savoir. Cela fait seulement six mois que nous sommes aux affaires, vous devriez connaître les dossiers précédents ».

**Mme Ducournau** : « Il faudrait que je sois à l'urbanisme, à la SEMIS, aux finances... Arrêtez, il ne faut quand même pas exagérer... »

**Mme la Maire** : « Vous devez bien avoir toutes les compétences dans votre équipe, non ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée, je vous remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (23)**

**Pour : 23      Contre : 0      Abstentions : 6**

**Mme la Maire** : « Nous continuons avec la convention de mise à disposition d'un terrain de sport avec l'ADPEP 17 ».

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN DE SPORT AVEC L'ADPEP 17**

**Rapporteur : M. Daniel BARBARIN**

Par délibération du 11 décembre 2003, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 17) pour l'utilisation de leur terrain de sport jouxtant le stade municipal.

Cette entité a souhaité récupérer une partie de ce terrain mis à notre disposition pour y construire une seconde Unité de Vie puisque l'antenne de Saintes ne répondait plus aux différentes normes en vigueur.

Cette nouvelle structure qui accueille 12 enfants âgés de 6 à 16 ans étant en fonction depuis début septembre, la Ville souhaite pouvoir bénéficier de la partie restante de ce terrain pour le déroulement des entraînements et des compétitions de l'école de rugby, et d'envisager par la suite la réalisation d'un terrain d'entraînement de rugby pour les plus grands.

Pour ce faire, les remblais (calcaire + terre) récupérés de la réalisation de la pelouse synthétique sur le terrain annexe du stade municipal seront déposés sur ce terrain pour une mise en forme ultérieure.

La Directrice de la Fondation Robert ayant fait parvenir en mairie les nouveaux éléments permettant la rédaction d'une nouvelle convention, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur cette mise à disposition de terrain sportif,
- d'abroger la délibération du 11 décembre 2003,
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ci-jointe avec l'ADPEP 17.

**M. Barbarin** : « La Commune a signé une convention en décembre 2003 avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, l'ADPEP 17 (c'est la Fondation Robert), pour l'utilisation de leur terrain de sport jouxtant le stade municipal. L'ADPEP17 a fait construire une Unité de Vie sur une partie du terrain, qui accueille 12 enfants âgés de 6 à 16 ans. Nous souhaitons bénéficier de la partie restante de ce terrain pour la pratique des entraînements et l'école de rugby. Les remblais, calcaire plus terre, récupérés à la suite de la réalisation de la pelouse synthétique seront déposés sur ce terrain pour un agrandissement ultérieur. Ayant reçu en mairie les éléments pour la rédaction d'une nouvelle convention, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette mise à disposition de terrain sportif, d'abroger la délibération du 11 décembre 2003 et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ci-jointe avec l'ADPEP 17 ».

**Mme la Maire** : « Il y a des questions sur ce sujet ? Je tiens vraiment à remercier de façon forte la Fondation Robert et souligner la gentillesse avec laquelle ses responsables mettent à notre disposition les installations qu'ils n'utilisent pas, notamment la salle de la Fondation Robert ou encore le bâtiment où est installée la Mission locale. Aujourd'hui, ce terrain va permettre à l'école de rugby de pouvoir se ré-entraîner puisque lors des travaux, le site avait été fermé. Nous allons donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Mme la Maire** : « Nous arrivons au terme de cet ordre du jour. Je vais laisser la parole à monsieur Guiho pour la décision modificative ».

## DÉCISION MODIFICATIVE

**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet

### BUDGET PRINCIPAL VILLE - N°5

Section investissement

en recettes et en dépenses

0 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses

22 895 €

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - N°1

<u>Section investissement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €
<u>Section fonctionnement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €

## BUDGET ANNEXE USINES RELAIS - N°1

<u>Section investissement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €
<u>Section fonctionnement</u>	
en recettes et en dépenses	2 243 €

**M. Guiho** : « En ce qui concerne la décision modificative de ce soir, les éléments sur lesquels il est proposé de se prononcer sont les suivants. Pour ce qui est du budget principal, en section investissement, nous proposons une réduction des dépenses imprévues de 33 700 €, que nous réaffectons à des dépenses supplémentaires sur l'équipement sportif « terrain synthétique » pour un montant de 33 700 €. Dans cette même section, les autres modifications concernent globalement des réaffectations de dépenses qui ont été prévues initialement sur la base nautique pour 70 000 €, que nous réaffectons sur une ligne « espaces jeux » au sujet des City-stades que nous avons évoqués au cours des précédents Conseils municipaux. Le financement initialement prévu sur la base nautique peut être réaffecté sur ces projets « espaces jeux », nous vous proposons donc les modifications suivantes par les lignes comptables mentionnées. Nous réaffectons ainsi les 15 000 € de la subvention Région ainsi que les 15 000 € de la subvention du Département. En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous augmentons le poste « honoraires » de 24 360 €. Nous proposons d'inscrire la subvention DRAC de 18 000 €, tout cela étant lié à l'étude de préfiguration de l'EPCC qui a été évoquée ce soir. En dépenses supplémentaires, nous avons des entretiens de terrain pour les bornes de la base nautique. En effet, à la suite d'actes de vandalisme, il nous a fallu remettre en état de fonctionnement certaines bornes du plan d'eau. Nous le verrons plus tard, nous versons également une subvention d'équilibre complémentaire sur le budget annexe « usines relais » de 1 500 €. En ce qui concerne le sinistre de la base nautique, nous percevons un remboursement d'assurance de 4 895 €. Pour les prestations de l'école de musique, nous avons une dépense supplémentaire, qui a été évoquée dans la délibération concernant cet établissement pour la fanfare « Le Snob », de 1 500 €. Enfin, les mouvements de personnel que nous avons connus au cours de ces derniers mois nous permettent de réajuster l'enveloppe « charges de personnel » à la baisse, de 11 989 €, soit un total de 22 895 €, tant en dépenses qu'en recettes. En ce qui concerne le budget annexe « transports », il y a une petite modification de 10 €. Nous avons donc les intérêts de la dette qui sont un peu plus élevés que prévus, de 10 €. Nous prenons globalement le remboursement de ce supplément d'intérêt de la dette sur une baisse du montant des fournitures de 10 €. Pour le budget annexe « usines relais », en fonctionnement, nous avons dû réparer un bâtiment de la zone de La Garrousserie suite à un

sinistre survenu au cours de l'été avec les tempêtes et des infiltrations consécutives à de fortes précipitations. Le montant de ces réparations s'élève à 2 243 €. Nous les finançons par la subvention d'équilibre évoquée dans le budget de fonctionnement de 1 500 €. Nous avons également un remboursement d'assurance de 743 €. Ce budget annexe est lui aussi équilibré dans cette décision modificative à 2 243 € ».

**Mme la Maire** : « Merci. Oui, Monsieur Caillaud ? »

**Mme la Maire** : « En ce qui concerne la base nautique, les 70 000 € d'investissement qui sont annulés étaient ceux consacrés aux jeux de la base nautique ? Vous transférez les jeux de la base nautique en d'autres lieux ? »

**M. Guiho** : « Tout à fait. Nous avons estimé que la base nautique était déjà bien dotée en jeux, que de nombreux efforts avaient déjà été consentis sur cette aire de loisirs. Nous réaffectons donc ce montant au projet des City-stades ».

**M. Caillaud** : « Globalement, compte-tenu du fait qu'il est rajouté dans votre décision modificative une somme de 33 700 € pour le terrain synthétique, nous nous abstiendrons de voter cette délibération ».

**Mme la Maire** : « Parfait. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

**Le Conseil municipal**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (21)

**Pour : 21    Contre : 0    Abstentions : 8**

**Mme la Maire** : « Nous avons maintenant de nombreuses questions de l'opposition de la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche » à évoquer. Avant de passer à ces questions, je souhaiterais relire l'article 5 du règlement intérieur qui concerne les questions orales :

« Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du Conseil municipal ».

Je vais donc vous lire ces règles, qui sont d'ailleurs les mêmes que celles qui avaient été votées par l'équipe précédente :

« Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du Conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception. Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint délégué compétent répond aux questions posées oralement par les conseillers municipaux. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la

plus proche - ce qui s'est passé la dernière -. Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. La durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total, réparties proportionnellement, en fonction des groupes politiques dûment constitués ».

Il est donc 21h20, et je rappelle que les réponses ne donnent pas lieu à débat. Je suppose que vous allez prendre la parole, Madame Ducournau, puisque c'est vous qui avez envoyé les questions ? »

**Mme Ducournau** : « Oui, je suis la courroie de transmission, si vous voulez, mais c'est l'équipe qui vous pose ces questions, ce n'est pas madame Ducournau ».

**Mme la Maire** : « Bien sûr, c'est ainsi que je l'entendais. Nous allons commencer par les questions du 18 septembre ».

**Mme Ducournau** : « Au cours du Conseil municipal du 22 mai, le groupe majoritaire a adopté une délibération approuvant l'avant-projet sommaire de mise en place d'un gazon synthétique sur le terrain annexe du stade municipal et vous a chargé de solliciter des subventions pour ce projet de 600 000 euros. Au cours du débat, vous avez indiqué que ce dossier serait revu au cas où ces subventions ne seraient pas obtenues. Pouvez-vous nous indiquer aujourd'hui si toutes celles sollicitées ont été obtenues ? Rien n'a filtré de vos services depuis le 3 juillet ... Quel sera le coût exact qu'auront à supporter les Angériens pour cette réalisation somptuaire ? »

**Mme la Maire** : « Monsieur Barbarin va répondre ».

**M. Barbarin** : « Je crois que lors du dernier Conseil municipal, madame la Maire vous avait bien expliqué le financement de l'opération. Nous avons rédigé une notice à votre intention, que vous avez dû recevoir, où figurent tous les détails ».

**Mme Ducournau** : « Non, nous n'avons rien reçu ».

**M. Barbarin** : « Nous allons donc vous la lire »

**Mme Ducournau** : « Vous pouvez nous l'envoyer, si vous ne voulez pas la lire. Ce n'est pas un problème ».

**M. Barbarin** : « Non, je vais vous la lire. En dépenses, nous avons le cabinet COE pour la réalisation d'un A.P.S, pour 5 820 € ; la SCP Méchain pour des relevés topographiques, pour 1 992 € ; le cabinet COE pour une réalisation d'assistance technique, pour 17 892 € ; la Direction des Journaux Officiels pour la publication BOAMP, pour 864 € ; la SAS ALIOS Pyrénées pour une étude géotechnique, pour 2 130 € ; le SARL NOVAREA pour une mission de contrôle technique, pour 6 402 € ; le société ART-DAN pour la réalisation de la pelouse synthétique, pour 598 582,08 € ; soit un total TTC de 633 682,08 €.

Les inscriptions budgétaires concernées sont la DM du Conseil municipal du 22 mai 2014 pour 600 000 € et la DM du Conseil municipal du 16 octobre 2014 pour 34 000 €, soit un total de 634 000 €.

Pour ce qui est des recettes, nous avons l'Etat au titre de la DETR, exercice 2014, pour 100 000 € ; le Conseil régional au titre du FRIL 2014 pour 70 000 € ; le Conseil général, politique sportive, pour 75 000 € ; la Fédération Française de Football pour 50 000 € ; des Fonds parlementaires au titre de l'exercice 2015 pour 20 000 € ; le ministère de la Cohésion Sociale avec une subvention exceptionnelle à définir; autofinancement de la Ville pour 185 000 € ; soit un total hors taxes de 500 000 €.

L'autofinancement de la Ville est donc de 185 000 € HT, soit 285 000 € TTC, et non pas 600 000 € comme je l'entends annoncé partout. La récupération de TVA à 15% sera de 75 000 € ».

**Mme la Maire** : « Merci. Deuxième question ? »

**Mme Ducournau** : « Des informations non confirmées, autrement dit des rumeurs, circulent en ville sur un projet de Maison de Santé que la municipalité envisagerait d'implanter dans le quartier du Coi. Confirmez-vous ces bruits ? Ce projet, s'il existe, est-il lié à la situation inquiétante dans laquelle se trouve le cabinet médical du Minage, qui n'est pas accessible aux personnes handicapées. Or la loi de 2005 prévoit la fermeture administrative au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de tout bâtiment accueillant du public qui ne serait pas aux normes...

Une ordonnance du gouvernement a toutefois précisé cet été qu'une dérogation pourrait être accordée dans le cadre du dispositif « agendas d'accessibilité programmée » si, avant cette date couperet, un dossier était déposé auprès des services de l'Etat précisant le calendrier des travaux envisagés ou toute autre solution, par exemple l'installation du cabinet dans une Maison de santé... »

**Mme la Maire** : « La réponse est apportée par monsieur Chappet ».

**M. Chappet** : « Je tiens d'abord à rassurer l'auteur de cette question, il n'y a pas de la part de la municipalité une quelconque volonté de complot ni d'omerta ni de rumeurs à colporter. Vous posez une question, mais vous avez déjà la réponse. Je rappelle, puisqu'il faut toujours faire un rappel pour contextualiser, que l'ancienne municipalité avait, pour ces mêmes raisons d'accessibilité, lancé une étude pour installer les professionnels de santé en question sur le site de la caserne Voyer. Cela n'avait hélas pas abouti, en l'absence d'une proposition qui soit pertinente, tant en termes de coût qu'en termes de conception et de délai. Dès notre prise de position, nous avons été sollicités par les professionnels de santé du cabinet du Minage, avec d'autres professionnels de santé. Nous avons donc cherché à déterminer l'endroit le plus approprié pour un projet de Maison de santé. Après plusieurs visites, le site du Coi a effectivement recueilli les faveurs pour une telle implantation, pour de multiples raisons. L'endroit bénéficie en effet d'une desserte routière qui est facilitée, le terrain est d'une superficie relativement importante, il est également de plain-pied. Enfin, cette situation au Coi permet de rééquilibrer l'offre de santé sur la ville. Mais il y a un souci. En effet, le terrain convoité est en partie la propriété d'Habitat 17. Une estimation de France domaines, réalisée à votre époque, chiffrait à 100 000 € l'acquisition éventuelle de ces surfaces. Nous avons pris contact avec Habitat 17 afin de savoir si nous pourrions bénéficier d'une cession gratuite, ou pour l'euro symbolique, de ce terrain dans le cadre de la réalisation d'un projet d'intérêt public. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'Habitat 17 a répondu favorablement à notre demande, ce que vous n'aviez pas pu obtenir à l'époque. Afin de pouvoir continuer la procédure, nous avons rédigé avant le 30 septembre une lettre

d'intention qui a été adressée à l'Agence Régionale de Santé. Là encore, nous avons eu le plaisir d'apprendre que parmi les trois projets qui ont été retenus pour une création de Maison de santé dans le département de la Charente-Maritime se trouvait celui de Saint-Jean-d'Angély. Désormais, tous les feux sont au vert. Avec les professionnels de santé, nous allons donc participer à l'élaboration du projet médical complet de la Maison de Santé, qui sera déposé à l'Agence Régionale de Santé. Nous allons également établir avec la Communauté de communes un programme territorial de santé qui sera déposé auprès des services de l'Etat, et travailler à l'agrément et à l'élaboration d'un projet immobilier, pour lequel, je vous rassure, la maîtrise d'ouvrage n'a pas encore été décidée à ce jour. De fait, nous aurons une conformité dérogatoire, puisque cela vous préoccupe tellement, au dispositif d'accessibilité à partir du moment où nous lançons ce projet. Nous sommes donc en voie de faire aboutir un projet important pour la ville. Vous pouvez confirmer à ceux qui répandent ces rumeurs qu'elles sont tout à fait fondées ».

**Mme la Maire** : « Merci beaucoup. Nous passons à la troisième question ».

**Mme Ducournau** : « Quel est le bilan de votre projet d'installer pendant l'été, dans le centre-ville, des magasins d'art temporaires ? Combien de propriétaires ont donné leur accord ? Combien d'artistes et de commerçants d'art ont ouvert une boutique ? Quel a été le coût de cette opération pour les finances de la Ville ? »

**Mme la Maire** : « Je vais demander à monsieur Cardet de répondre à cette question ».

**M. Cardet** : « C'est une des choses que nous avons effectivement établie lors de la campagne. Or il s'est avéré que nous nous sommes très vite aperçus, au moment où nous sommes arrivés aux affaires, de la difficulté d'établir ce projet dans la mesure où les artisans que nous avons contactés, et il y en avait un bon nombre, avaient des engagements par ailleurs, puisque tout devait commencer à peu près au mois de juillet. Nous avons reçu l'accord de deux artisans et de deux propriétaires de magasin. Au fur et à mesure de la réception des réponses confirmant leur impossibilité à participer dans un délai aussi court, nous avons pensé qu'il valait beaucoup mieux ajourner le projet. Mais aujourd'hui, celui-ci continue. Nous nous sommes donnés plus de temps, compte tenu de tout ce qu'il y a à faire en animations pour les mois et l'année à venir. Actuellement, nous reprenons contact avec des artisans pour leur proposer de venir à Saint-Jean-d'Angély l'été prochain. Nous commençons également à rencontrer les propriétaires et négocier avec eux sur les loyers en fonction des travaux à entreprendre de manière à ce que l'été prochain, un maximum de boutiques du centre-ville, qui avaient malheureusement déperissé depuis quelques années, soient à nouveau occupées. Je voudrais revenir sur un dernier petit point : dans le libellé de la question, il aurait peut-être été un peu plus judicieux de demander « où en êtes-vous, qu'avez-vous fait ? » plutôt que de vouloir connaître le bilan de cette action alors que vous saviez pertinemment que ce projet avait été repoussé à une date ultérieure. Mais cela est un détail ».

**Mme la Maire** : « Nous continuons avec la quatrième question ».

**Mme Ducournau** : « Est-il exact que le bulletin municipal, qui était mensuel durant le précédent mandat, ne paraîtra plus que tous les deux mois ? Si tel est le cas, nous ne

pouvons que regretter l'abandon de l'effort de communication et de concertation qu'avait entrepris l'ancienne municipalité. Depuis votre élection : deux bulletins et aucune réunion publique... Apparemment vous préférez que les dossiers soient largement engagés avant de solliciter l'avis de la population. Un exemple ? L'appel à candidature « centre bourg » et la convention avec l'EPF que vous venez de voter. Le dossier est ficelé avant d'être rendu public... Est-ce votre nouvelle vision de la « démocratie participative » ?

**Mme la Maire** : « La réponse va être apportée par monsieur Barrière, en charge de la communication ».

**M. Barrière** : « En ce qui concerne la vision de la démocratie participative, ce n'est pas la vision mais la mise en action. Nous avons organisé une première réunion le 23 avril dernier avec les commerçants, artisans et professions libérales. Ensuite s'est déroulée le 30 juin une réunion avec toutes les associations angériennes. Enfin, lundi dernier, le 13 octobre, nous avons tenu une réunion avec les commerçants sédentaires et non sédentaires qui travaillent au marché. Environ 400 personnes ont participé à ces différents échanges, puisqu'il s'agit de concertation, d'échange et de remontée d'informations. Je crois pouvoir dire que toutes les personnes présentes ont été satisfaites de ce mode de fonctionnement de la démocratie participative angérienne. En ce qui concerne le bulletin municipal, effectivement, depuis l'élection du printemps, nous avons pris la décision de réduire le rythme de diffusion mensuelle à une parution tous les deux mois, simplement pour mettre en place un comité de rédaction qui permette à la fois de faire participer un maximum de rédacteurs et d'être assez exhaustifs dans les informations que nous pouvons communiquer aux Angériens. Ce rythme de parution nous a paru complètement adéquat avec l'information efficace auprès de la cité. Pour ce qui concerne les bulletins, leur format évolue par rapport au contenu du magazine. Sachez que le prochain sera un peu plus conséquent puisque nous présenterons toutes les festivités liées à la période de Noël ».

**Mme la Maire** : « Merci. Vous pouvez maintenant présenter les deux questions que vous avez déposées hier ».

**Mme Ducournau** : « La première concerne l'Autoroute ferroviaire Atlantique. Lors de sa séance du 22 mai dernier, le Conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet d'autoroute ferroviaire Dourges-Tarnos. Depuis lors, vous n'avez communiqué aucune information sur ce dossier ni aux élus, ni à la population. Certains riverains de la voie ferrée restent très inquiets. Pourquoi avez-vous adopté cette attitude, alors que le rapport d'enquête signé par monsieur Jean-Pierre Chaulet, président de la commission et établi le 10 juillet, a été rendu public depuis plusieurs semaines ? Pour ce qui concerne le choix du tracé par Niort-Saintes, donc par Saint-Jean-d'Angély, ce document indique :

« Dans sa réponse concernant ce tracé, Réseau Ferré de France précise que :

- « Cette solution est temporaire »,

- « Dès la mise à disponibilité de l'itinéraire par Angoulême pour le service AFA, les convois n'emprunteront plus l'itinéraire par Niort-Saintes sauf cas exceptionnels et les populations sur l'axe Bordeaux-Saintes-Niort, ne seront plus concernées ».

La commission note avec intérêt le côté « temporaire » de la solution choisie d'un tracé par Niort-Saintes et la volonté exprimée par le pétitionnaire de réaliser, au plus tôt, malgré

d'évidentes contraintes, le transfert de l'AFA sur l'itinéraire initialement prévu via Angoulême. La commission considère que l'itinéraire par Angoulême est le seul itinéraire susceptible d'être cohérent, autant pour la pérennisation du projet que pour le développement du fret ferroviaire en général».

En conclusion, la commission d'enquête émet un « avis favorable sous trois réserves » :

« Réserve 1 : RFF devra s'engager à désigner un interlocuteur unique par région chargé de faciliter la communication et les relations entre les propriétaires, les élus et les associations ;

Réserve 2 : RFF devra s'engager à procéder à la pose de systèmes antivibratoires, au cas par cas, sur les portions de voies identifiées comme génératrices de dommages majeurs ;

Réserve 3 : S'agissant des nuisances sonores, RFF devra s'engager :

- à identifier lors d'études ultérieures conduites par un organisme indépendant du maître d'ouvrage tous les immeubles ou autres ouvrages susceptibles d'être impactés ;

- à réaliser selon les prescriptions de cet organisme des modélisations plus approfondies avant de finaliser les choix techniques et le dimensionnement des protections phoniques à effectuer ;

- à les traiter spécifiquement, selon un échancier ne pouvant dépasser la mise en service des quatre aller-retour quotidiens en trains de 1 050 mètres».

Rappelons que le concessionnaire, la société VIIA/Atlantique, prévoit la mise en service de l'AFA fin 2015-début 2016 avec deux ARQ en trains de 750 mètres. Leur nombre passera à trois en octobre 2018, et ce n'est qu'à partir de septembre 2019 que ces trains seront de 1 050 mètres. Alors, pourquoi ce silence municipal ? »

**Mme la Maire** : « La réponse va être apportée par monsieur Chappet, grand spécialiste de l'Autoroute ferroviaire Atlantique ».

**M. Chappet** : « Comme tout à l'heure, il n'y a ni omerta, ni silence, ni rumeur... Je vais faire un rappel chronologique. Vous employez le terme de silence... Je rappelle simplement que le projet était connu de l'ancienne municipalité depuis 2009. Je vous remercie vraiment de vous en préoccuper aujourd'hui. Voilà en tout cas les éléments que je peux apporter à vos interrogations, qui figurent pour l'essentiel dans le document du commissaire-enquêteur, par rapport à l'étude. L'enquête publique a été ouverte le 5 mai et s'est terminée un mois après. Le 10 juillet, le rapport du commissaire-enquêteur était prêt, à se demander si ce rapport n'était déjà pas rédigé avant la clôture de l'enquête publique... Ce document a ensuite été remis le 3 septembre à l'autorité organisatrice. Le 9 septembre, il a été mis en ligne sur le site de la préfecture du Pas de Calais, qui centralise cette enquête. Il n'a été mis en ligne sur le site de la préfecture de Charente-Maritime que le 18 septembre. Ceci est important à signaler parce que la mairie n'a toujours pas été informée officiellement du résultat de l'enquête publique. Heureusement, j'ai surveillé cette affaire comme le lait sur le feu. Voilà quelles sont mes réflexions la concernant. Certes, la commission d'enquête a émis un avis favorable avec les trois réserves que vous avez présentées, mais elle souligne effectivement, après avoir consulté RFF, le caractère temporaire du passage entre Niort et Saintes. Or cet argument, je ne le crois pas parce que sur la première page, nous avons tout simplement le tracé définitif de la ligne Dourges-Tarnos avec un passage par Saint-Jean-d'Angély. Il n'y a pas de pointillés, n'est-ce pas ? J'ai donc tendance à ne pas trop croire RFF sur le caractère temporaire de ce projet. Ce qui est plus préoccupant encore, c'est que nous avons présenté des questions et des préoccupations au commissaire-enquêteur. Je vous les

rappelle rapidement : l'électrification de la ligne Niort-Saintes inscrite dans le contrat de plan Projet Etat-Région n'avait pas été prise en compte ; l'incidence sur le fret « voyageurs » qui est déjà relativement fragile ; l'insuffisance des voies d'évitement et la gestion des voies uniques ; l'insuffisance des études d'impact environnementales, et cela, ils le reconnaissent pertinemment. Nous avons également rappelé que la ligne TGV entre Poitiers, Angoulême et Bordeaux allait être disponible dès 2017. Quand on consulte le calendrier prévu pour la mise en place de la ligne Niort-Saintes, je pense que la grande ligne TGV sera déjà opérationnelle quand débiteront les travaux nous concernant. Puisque nous ne sommes pas entendus et que nous n'acceptons évidemment pas les conclusions de l'enquête, nous allons nous mettre à plusieurs et, ainsi que l'énonce le vieux précepte maoïste, « quand on veut faire la révolution, il faut un minimum d'organisation ». Je vous informe donc que j'ai déjà pris contact avec toutes les collectivités et organismes publics qui ont émis un avis défavorable ou réservé le long de la ligne entre Lusignan et Bordeaux. Nous avons également sollicité le ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, qui n'est pas insensible aux questions ferroviaires en Poitou-Charentes. De Lusignan à Montendre, de la chambre de commerce de Niort à Saint-Germain-de-Lusignan et de la communauté d'agglomérations de Niort à Chantiers, nous continuerons le combat ».

**Mme la Maire** : « Merci. Il reste une dernière question ».

**Mme Ducournau** : « Elle concerne la prison de Fontenet. L'un des premiers gestes de notre nouvelle sénatrice, Corinne Imbert, maire de Beauvais-sous-Matha et vice-présidente du Conseil général, a été de poser une question écrite à madame Taubira à propos du projet de construction d'un centre pénitentiaire à Fontenet. En voici le texte :

« Madame Corinne Imbert attire l'attention de madame la Garde des Sceaux, ministre de la justice, sur l'avenir du projet de construction de l'établissement pénitentiaire de Fontenet-Saint-Jean-d'Angély. Dans le cadre des discussions budgétaires précédentes, le projet de construction de l'établissement pénitentiaire de Fontenet-Saint-Jean-d'Angély n'a pas été retenu. Nonobstant, le choix de ce site répondait aux critères fixés par le cahier des charges de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire engagé en 2008 par le gouvernement de l'époque, avec de nombreux atouts en termes d'aménagement du territoire, de gestion économique et de service public. Une large concertation s'était opérée entre les différents acteurs politiques, civils, judiciaires, pénitentiaires, afin que ce territoire soit retenu pour accueillir ce nouveau site. En conséquence, elle lui demande dans quel délai ce projet sera intégré dans un prochain plan de financement des prisons».

Durant votre campagne électorale et depuis votre élection, vous vous êtes montrée extrêmement silencieuse à propos de ce dossier. Vous l'aviez pourtant soutenu aux cotés de l'ensemble des élus de Saintonge avant que madame Taubira ne l'écarte pour des motifs dogmatiques, qu'il s'agisse de sa conception de la justice ou du partenariat public-privé. Aujourd'hui, les temps ont changé : monsieur Valls aime l'entreprise et, lors de son discours à l'université du Medef, il s'est même déclaré partisan de tels partenariats. Il est vrai que, dans la version officielle de ses propos, cette phrase a disparu... En bref, vous-même et la majorité municipale êtes-vous prêts à soutenir madame Imbert dans son combat ? Par exemple en reprenant le dialogue avec le ministère de la Justice où, nous le supposons, vous avez vos entrées... »

**Mme la Maire** : « Il est facile de faire des promesses, surtout quand elles ne sont pas financées. C'est ce qui s'est passé. J'ai soutenu ce projet avec mes collègues des Vals de Saintonge. J'étais effectivement réellement persuadée qu'il était budgétisé. Nous avons ensuite appris qu'il s'agissait en fait d'un partenariat public-privé. Je vais réexpliquer ce dont il s'agit. L'Etat délègue la construction à un groupe, du genre Vinci par exemple. Ensuite, ce groupe loue l'établissement pénitentiaire à l'Etat. Cette location est très onéreuse, ce qui engendre des coûts de fonctionnement exorbitants. Je vous fais grâce du montant de la dette que François Hollande a trouvé quand il a été élu en 2012, et du manque de financement qui en découlait. On peut promettre la lune, mais s'il n'existe pas derrière de financements précis, inscrits, je considère qu'il s'agit de malhonnêteté intellectuelle, et je trouve un peu déplacé que madame Imbert essaie aujourd'hui de faire de la politique politicienne autour de ce projet. En tout état de cause et bien évidemment, nous sommes toujours attentifs à l'évolution de la politique des prisons, en espérant que le ministère de la Justice puisse obtenir des crédits, puisqu'un certain nombre de prisons sont effectivement en mauvais état. Je peux vous dire que madame Quéré suit ce dossier et prend régulièrement attache avec madame Taubira de façon à ce que si des crédits sont débloqués, le projet d'établissement pénitentiaire à Fontenet soit cette fois réellement inscrit, avec un vrai financement, dans la carte des prisons.

Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je vous remercie infiniment pour votre présence. Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi 11 décembre 2014 à 19h00 et portera principalement sur le vote du budget primitif 2015. Bonne soirée à tous ».